



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5868^e séance

Mercredi 16 avril 2008, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Mbeki	(Afrique du Sud)
<i>Membres :</i>	Belgique	M. Chevalier
	Burkina Faso	M. Bassole
	Chine	M. Wang Yi
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Jurica
	États-Unis d'Amérique	M. Khalilzad
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M ^{me} Yade
	Indonésie	M. Wirajuda
	Italie	M. Prodi
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Ettlhi
	Panama	M. Arias
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Brown
	Viet Nam	M. Pham Binh Minh

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

Lettre datée du 8 avril 2008, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/229)

Rapport du Secrétaire général sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales (S/2008/186)

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1625 (2005) sur la prévention des conflits, en Afrique en particulier (S/2008/18)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Lettre datée du 8 avril 2008, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/229)

Rapport du Secrétaire général sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales (S/2008/186)

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1625 (2005) sur la prévention des conflits, en Afrique en particulier (S/2008/18)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a décidé lors de ses consultations préalables d'inviter, en vertu de l'article 37 de son Règlement intérieur provisoire, les représentants de l'Algérie, de l'Angola, du Botswana, du Burundi, de la Côte d'Ivoire, de l'Égypte, de l'Éthiopie, du Gabon, du Ghana, du Japon, du Libéria, du Nigéria, de l'Ouganda, de la République centrafricaine, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda, du Sénégal, de la Sierra Leone, de Singapour, de la Slovénie, de la Somalie, du Soudan, du Swaziland et de la Zambie. Il a également décidé d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, le Président de la Commission de l'Union africaine et l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Les membres du Conseil sont saisis des documents suivants : une lettre de l'Afrique du Sud datée du 8 avril 2008, transmettant un document de réflexion pour le présent débat (S/2008/229); un rapport du Secrétaire général sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales (S/2008/186); et le rapport du

Secrétaire général sur la prévention des conflits, en Afrique en particulier (S/2008/18).

Je vais maintenant faire quelques remarques liminaires ainsi qu'une déclaration à titre national.

Lorsque nous avons assumé la présidence du Conseil de sécurité l'année dernière, nous avons entamé des discussions sur la nécessité d'examiner les meilleurs moyens possibles de renforcer les relations entre l'ONU et les organisations régionales dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous nous sommes plus particulièrement intéressés à l'Union africaine, compte tenu du fait que la majorité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont déployées en Afrique.

C'est donc pour débattre une fois de plus de cette question que nous avons organisé le présent débat du Conseil de sécurité, mais aussi pour offrir une nouvelle occasion, notamment aux pays africains, de partager leurs données d'expérience sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le haut niveau de représentation à la présente séance confirme notre point de vue commun quant à l'opportunité de cette initiative. Nous espérons qu'à l'issue du présent débat nous pourrions adopter des mesures concrètes pour renforcer les relations entre l'ONU et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine.

L'Union africaine a montré sa détermination à régler les conflits africains. Le fait que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine soit devenu opérationnel ainsi que les systèmes d'alerte avancée sur le continent, les activités de reconstruction et de développement après les conflits, la création du Conseil des Sages et de la Force africaine d'intervention sont des indications claires de cette détermination et constituent l'architecture de base de règlement des questions relatives à la paix et à la sécurité sur le continent.

Toutefois, le problème de la disponibilité des ressources nécessaires et prévisibles reste la plus grande entrave à la capacité de l'Afrique de donner effet à ses ambitions et de contribuer à régler ses propres conflits.

La question du financement des opérations de maintien de la paix régionales est déterminante pour définir et rationaliser les relations entre l'ONU et l'Union africaine. Nous nous félicitons par conséquent de la proposition du Secrétaire général de créer un

groupe d'experts Union africaine-ONU de haut niveau, qui serait composé d'éminentes personnalités et serait chargé de réfléchir attentivement aux modalités de financement et autres modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix déployées par les organisations régionales.

Après tout, lorsque l'Union africaine traite de questions liées à la paix et à la sécurité, elle le fait au nom de l'ensemble de la communauté internationale. C'est pourquoi le débat d'aujourd'hui devrait donner une indication claire des mécanismes et des processus qui devraient être mis en place pour parvenir à cet objectif.

Une attention similaire doit être accordée à la mise en place d'un partenariat efficace entre l'ONU, et plus particulièrement le Conseil de sécurité, et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. En fait, la présence aujourd'hui dans cette salle, des ambassadeurs du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui tiendront une réunion conjointe avec leurs homologues de l'ONU, représente une avancée notable dans le renforcement des relations entre l'Union africaine et l'ONU.

Dans le même temps, nous devons procéder à un examen complet de l'expérience des missions de maintien de la paix des Nations Unies acquise par l'ONU et par les pays hôtes. À l'évidence, cela est nécessaire si nous voulons améliorer l'efficacité des missions. La multiplication des opérations de maintien de la paix au fil des ans et le rôle de plus en plus important que jouent les organisations régionales tant dans le règlement des conflits que dans la gestion des situations d'après conflit ont rendu nécessaire un tel dialogue.

Les défis de l'Afrique sont pluridimensionnels et ils ne peuvent être traités séparément les uns des autres. Les questions relatives à la prévention des conflits, au règlement des conflits et au maintien de la paix sont inextricablement liées à la réalisation du développement socioéconomique durable.

Ces 10 dernières années, il y a eu des progrès visibles en matière de paix, de sécurité, de démocratie et de développement en Afrique. Pour consolider ces avancées, il est essentiel que nous déployions, de manière efficace et urgente, de nouveaux efforts pour régler les situations de conflit ou d'après conflit qui figurent déjà à l'ordre du jour de l'ONU et de l'Union africaine.

Nos efforts en faveur de rétablissement de la paix sur le continent africain ont montré que le règlement des conflits passe par une approche qui met les points de vue et les efforts des pays touchés au centre de la recherche d'une solution pacifique, amenant ainsi la communauté internationale à intervenir comme partenaire à l'appui des efforts nationaux.

J'espère sincèrement que nos travaux nous aideront à atteindre les objectifs du présent débat.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité. Je donne maintenant la parole à M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, qui va présenter les deux rapports dont le Conseil est saisi.

M. Pascoe (*parle en anglais*) : Comme vous le savez, Monsieur le Président, le Secrétaire général sera ici dans quelques instants pour faire une déclaration plus générale. À ce stade, je voudrais simplement présenter très brièvement deux rapports récents et très importants du Secrétaire général qui sont au cœur des questions aujourd'hui débattues à la présente séance de haut niveau sur la paix et la sécurité en Afrique.

Premièrement, il s'agit du rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1625 (2005) sur la prévention des conflits, en particulier en Afrique (S/2008/18), qui passe en revue les efforts récemment engagés pour mettre au point des approches pluridisciplinaires pour traiter des conflits, en particulier en Afrique. Ce rapport met l'accent sur la nécessité d'élaborer une vaste stratégie permettant de mettre en place aux niveaux national et régional les capacités voulues pour mener une action préventive. Bien que les activités de prévention des conflits ne soient pas toujours très visibles, elles restent le moyen le plus efficace et le plus rentable de promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Afin de renforcer les capacités de l'ONU en matière d'alerte précoce et de prévention et de médiation des conflits en Afrique, et ailleurs, le Secrétaire général a proposé de renforcer le Département des affaires politiques, de manière à ce qu'il agisse dans ce domaine. Réussir à prévenir les conflits sur le terrain exige des ressources supplémentaires qui ne peuvent être fournies que par les États Membres.

Le rapport du Secrétaire général formule un certain nombre de suggestions sur la manière dont le Conseil de sécurité peut appliquer la résolution

1625 (2005) et donc accroître et maintenir la capacité des Nations Unies d'éviter des évolutions défavorables et empêcher les crises de dégénérer en conflit armé. Il est ainsi suggéré au Conseil de dépêcher, en temps voulu, des missions sur le terrain chargées d'évaluer la situation sur place et d'utiliser davantage la formule Arria ou des dispositifs similaires propices aux larges débats informels. Il lui est aussi suggéré d'utiliser les rapports des groupes d'experts pour mener à bien des projets axés sur les enseignements acquis afin d'encourager les parties à résoudre les conflits. Le Conseil devrait aussi forger une relation plus solide et plus structurée avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Le rapport demande de poursuivre les efforts engagés, y compris en matière de contrôle du commerce des armes, pour contrer les menaces transfrontières et transnationales à la stabilité. Il demande que des efforts continus soient déployés pour lutter contre la violence sexiste. Le rapport appelle également à la pleine participation de tous au renforcement des capacités des organisations régionales et sous-régionales africaines, de façon que des moyens civils et militaires puissent être déployés rapidement lorsque cela est nécessaire, en particulier pour développer la force africaine d'intervention.

Le Secrétaire général a donné pour instruction au système des Nations Unies de renforcer les niveaux actuels de coopération, de poursuivre les efforts engagés pour déployer des experts dans le domaine de la prévention et de veiller à collaborer étroitement avec l'architecture africaine de paix et de sécurité, notamment le Conseil des Sages. Cette collaboration contribuera au renforcement de la capacité à long terme de l'Union africaine, ce qui permettra d'appuyer le cadre du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine.

Deuxièmement, le Secrétaire général a établi un rapport sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales (S/2008/186). Le rapport décrit les nombreux aspects de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité conformément au Chapitre VIII. Il explique les difficultés auxquelles se heurtent ces partenariats, en particulier en Afrique, et appelle l'attention sur les possibilités d'assurer une coopération et une coordination plus fonctionnelles et efficaces. Cette perspective serait fondée sur une

division claire du travail, qui tiendrait compte des avantages comparatifs que chaque organisation peut apporter à la gestion d'un conflit particulier.

Le Secrétaire général propose de conclure des accords favorisant davantage la coopération avec les organisations régionales. Il recommande des mesures spécifiques dans les domaines de la prévention des conflits, de la médiation, du désarmement, de la non-prolifération, de la consolidation de la paix, des droits de l'homme et de l'action humanitaire. Il propose la création, dans les trois prochains mois, d'un groupe d'experts Union africaine-ONU, composé de personnalités éminentes, qui serait chargé de formuler des recommandations concrètes sur la façon de financer les opérations de maintien de la paix entreprises par des organisations régionales.

J'espère que le présent débat public contribuera à la formation d'un consensus sur ces questions essentielles, tout en réaffirmant la priorité absolue de l'alerte rapide, de la prévention des conflits et de la médiation parmi les principales responsabilités des États Membres et du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pascoe de son exposé.

Conformément à l'accord auquel les membres du Conseil sont parvenus, je rappelle à tous les orateurs de bien vouloir limiter leurs déclarations à une durée maximale de cinq minutes, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont invitées à distribuer une copie du texte et à en prononcer une version abrégée.

J'invite maintenant S. E. M. Jakaya Kikwete, Président de la République-Unie de Tanzanie et Président en exercice de l'Union africaine, à prendre la parole.

Le Président Kikwete (*parle en anglais*) : Au début, Monsieur le Président, vous avez promis que nous aurions sept minutes pour parler; vous réduisez maintenant la durée à cinq minutes.

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir examiné l'idée d'organiser la présente séance pour débattre des relations entre l'Union africaine et l'ONU. Comme vous l'avez déclaré à juste titre, la question de la paix et de la sécurité en Afrique est actuellement à l'ordre du jour du Conseil de sécurité de l'ONU. Comme les membres le savent, nous avons, à l'Union africaine, mis en place

une architecture de paix globale et orientée vers l'action pour régler les conflits qui sévissent sur notre continent. La prévention des conflits et la médiation, la consolidation de la paix après un conflit, la lutte contre le terrorisme, les interventions humanitaires d'urgence et la non-prolifération des armes nucléaires et des armes classiques, en particulier les armes de petit calibre et les armes illicites, sont les problèmes majeurs qui nous préoccupent à cet égard.

À l'Union africaine, il a été souligné qu'un partenariat efficace avec l'ONU est essentiel pour mettre efficacement en œuvre les objectifs de paix et de sécurité de notre union. C'est pourquoi, à l'Union africaine, nous pensons que la présente séance est d'importance cruciale pour le renforcement de notre partenariat.

Le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies définit la base de coopération entre l'ONU et les organisations régionales dans le maintien de la paix et la sécurité internationales. Bien que la responsabilité ultime du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité, les organisations régionales et les initiatives de paix constituent des pierres angulaires importantes de la sécurité collective à l'échelle mondiale.

La séance d'aujourd'hui représente un effort très apprécié dans notre quête commune en faveur de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Notre expérience dans diverses situations de conflit, lors desquelles nous avons travaillé ensemble en Afrique, a prouvé que nous avons été capables de remporter de notables succès. Toutefois, il reste beaucoup à faire, et certaines difficultés doivent être surmontées grâce à des efforts conjoints. C'est pourquoi la présente séance est le lieu idéal pour exposer ces difficultés et en débattre et nous mettre d'accord sur les mesures à prendre pour les surmonter.

Je voudrais rappeler à cet organe important de l'ONU que l'Afrique est devenue majeure. Nous avons pris conscience de notre responsabilité de prendre des mesures en cas de conflit sur notre continent et ailleurs sur cette planète. En effet, grâce à l'Union africaine et aux communautés économiques régionales, on a vu de plus en plus les pays africains participer à la prise de décisions et prendre des mesures pour régler les conflits qui accablent les pays et les peuples africains.

L'Union africaine et les communautés économiques régionales ont besoin d'un partenariat avec l'ONU pour de nombreuses raisons.

Premièrement, elles doivent renforcer leurs capacités de prévenir, gérer et régler les conflits. Il existe une forte demande d'aide pour le renforcement des capacités institutionnelles requises. D'importantes ressources humaines et financières sont nécessaires pour nous permettre d'accomplir ces tâches cruciales, et ces ressources ne sont pas aisément disponibles. L'aide de l'ONU peut nous être d'un grand secours; avec cette aide, nous pourrions surmonter ces difficultés. Le programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine est un mécanisme approprié. L'Union africaine continuera de travailler avec le mécanisme consultatif régional des Nations Unies à Addis-Abeba pour mettre en œuvre le programme. Cependant, la demande de ressources de l'Afrique est énorme. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle fasse davantage.

Il y a également la question de la rapidité avec laquelle des mesures sont prises lorsque des menaces à la paix surviennent, en particulier sur le continent africain. L'expérience a montré que l'ONU n'est pas aussi prompt qu'il le faudrait à prendre des décisions et à agir. Notre souhait est que les procédures au sein de cette institution puissent être accélérées. Je suis sûr que je ne suis pas le premier à le dire; ce n'est pas non plus la première fois que cet appel est lancé au Conseil de sécurité.

Deux autres points requièrent l'attention des participants à la présente séance. Le premier concerne les mandats des organisations régionales, en particulier lorsqu'il est question d'intervention militaire et de sanctions. Le mandat général pour ces deux types d'action a été conféré à l'ONU. Nous, membres de l'Union africaine et de communautés économiques régionales, sommes intervenus de temps à autre, et notre intervention s'est avérée efficace. Je suis préoccupé par le risque de conflit entre l'Union africaine et l'ONU, en particulier si l'ONU adoptait une position différente, lorsque ces décisions et mesures ont été prises. Je pense qu'il faut réfléchir sérieusement à cette question et examiner les façons d'empêcher que cela se produise.

Le deuxième point qui requiert notre attention concerne un appel lancé à l'ONU pour qu'elle mette en place des mécanismes en vue d'aider l'Union africaine et les communautés économiques régionales à renforcer leurs capacités à mettre en œuvre aussi rapidement que possible leurs décisions en matière de règlement des conflits. Comme les membres le savent,

la prévention et le règlement des conflits requièrent des réactions rapides. En effet, l'Union africaine et les communautés économiques régionales ont démontré leur capacité à réagir rapidement dans de nombreuses circonstances. Malheureusement, comme je l'ai déjà dit, nous sommes limités par le manque de ressources.

D'une certaine façon, cette question est très étroitement liée aux règlements de financement actuels de l'ONU, qui n'autorisent pas le financement de missions et opérations de maintien de la paix dirigées par d'autres groupes, même lorsqu'elles sont autorisées par le Conseil de sécurité. Cela entrave les missions de maintien de la paix et d'appui à la paix entreprises par l'Union africaine et les communautés économiques régionales en Afrique. Au surplus, cela a une incidence sur la prévisibilité et la durabilité de ces missions et peut compromettre l'ensemble des initiatives de paix entreprises par l'Union africaine et les communautés économiques régionales en Afrique.

À cet égard, nous nous félicitons de la proposition faite par le Secrétaire général de créer, dans les trois prochains mois, un groupe d'experts Union africaine-ONU qui sera chargé d'examiner les moyens d'appuyer les organisations régionales et de financer leurs opérations. Nous espérons que le groupe d'experts examinera la possibilité de modifier les règlements pour permettre à l'ONU de financer les opérations régionales autorisées par son Conseil de sécurité. Mais nous espérons également que seront explorés les moyens d'aider les initiatives acceptables des organisations régionales qui ne sont pas autorisées par le Conseil de sécurité. Après tout, l'objectif est le même : le maintien de la paix internationale.

L'expérience a montré que ce type d'intervention a été très utile, au moins dans le cas de l'Afrique. Là où des communautés économiques régionales et notre organisation continentale, autrefois appelée Organisation de l'unité africaine et aujourd'hui, Union africaine, ont mené des actions – en Sierra Leone, au Libéria, au Burundi, en République démocratique du Congo, dans le sud du Soudan, en Somalie, au Darfour (Soudan), au Zimbabwe et aux Comores – cela a beaucoup aidé à atténuer les crises avant l'arrivée de l'ONU sur le terrain. Je crois en fait que si ces mécanismes étaient renforcés et si les relations de travail avec l'ONU étaient mieux définies et rationalisées, il y aurait moins de cas à l'avenir où l'ONU, en tant qu'institution, aurait à intervenir directement.

Prenons le cas du Zimbabwe, qui donne lieu à de nombreux débats ces jours-ci. La Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) est une organisation qui a fait un travail remarquable. C'est le travail de la CDAA qui a permis au peuple zimbabwéen de tenir récemment des élections pacifiques. La CDAA reste saisie de la situation au Zimbabwe afin de veiller à ce que la volonté du peuple zimbabwéen soit respectée. C'est l'esprit dans lequel s'est tenue la réunion de la semaine dernière, et ce sera l'esprit des futures réunions qui auront bientôt lieu. C'est pourquoi il faut appuyer la CDAA.

Avant de terminer, je tiens à remercier le Secrétaire général des efforts inlassables qu'il déploie pour mobiliser de nouvelles ressources et un appui logistique de la part de la communauté internationale en faveur des missions africaines de maintien de la paix dans des endroits comme le Darfour et la Somalie. Je remercie également les pays et les organisations, telle l'Union européenne, de leur réponse positive. Mais il faut faire davantage, et de toute urgence.

Les opérations de maintien de la paix au Darfour et en Somalie, toutes deux autorisées par le Conseil de sécurité, restent gravement limitées par le manque de ressources financières et logistiques et de matériel. Pour ce qui est de la question plus large de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, je réaffirme la nécessité urgente de continuer à mettre en œuvre la déclaration sur le Renforcement de la coopération entre l'ONU et l'UA, signée par les deux organisations en 2006.

Pour terminer, je voudrais encore une fois vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir donné à l'Union africaine l'occasion de partager ses réflexions au cours de cet important débat. Nos deux organisations doivent coopérer, et nous les y encourageons. Et nos deux Conseils ont besoin l'un de l'autre. L'Union africaine est favorable à la tenue de réunions annuelles, et à la tenue de toutes les consultations d'ordre technique nécessaires entre ces réunions. Nous attendons avec grand intérêt les résultats du présent débat et de la réunion de demain. Comme à l'accoutumée, nous attendons des résolutions et des décisions qui développeront et consolideront les relations de travail entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue au Secrétaire général et je l'invite à prendre la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi de participer à cette très importante séance de haut niveau du Conseil de sécurité.

Je tiens tout d'abord à demander aux membres du Conseil de m'excuser pour mon retard, mais j'avais une réunion, à laquelle je ne pouvais me soustraire, avec le chef d'État de la République de Corée, mon pays. Je remercie le Conseil de sa compréhension.

J'ai l'honneur de me joindre au Conseil et de souhaiter la bienvenue aux Membres de l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais rendre hommage à l'Afrique du Sud pour l'organisation de ce débat sur la paix et la sécurité en Afrique qui nous donne l'occasion d'examiner la relation importante qui existe entre l'ONU et l'Union africaine.

Monsieur le Président Mbeki, je suis particulièrement heureux de vous souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies. Je salue votre engagement personnel en faveur du renforcement de notre partenariat.

Je voudrais également féliciter le Président Kikwete, de la Tanzanie, de son accession à la présidence de l'Union africaine. J'attends avec intérêt de travailler avec vous, Monsieur le Président, au cours des prochains mois.

Depuis que j'ai pris mes fonctions de Secrétaire général il y a 15 mois, j'ai consacré plus de temps aux questions concernant l'Afrique qu'aux questions concernant tout autre continent – de la paix et la sécurité aux objectifs du Millénaire pour le développement. À ce jour, je me suis rendu dans 11 pays africains, et ce vendredi, je me rends dans quatre autres.

La prévention et le règlement pacifique des conflits doivent occuper une place prioritaire dans le programme commun de l'Union africaine et de l'ONU. Dans ce contexte, je me félicite de l'annonce de la formation d'un nouveau Gouvernement au Kenya. Maintenant que les questions urgentes relatives au partage du pouvoir ont été réglées, j'engage instamment toutes les parties à s'attacher résolument à trouver une solution aux causes plus profondes des troubles survenus récemment.

Je suis extrêmement préoccupé par le climat d'incertitude provoqué par la non-publication des résultats des élections au Zimbabwe. En l'absence d'une solution transparente à cette impasse, la situation risque encore de se détériorer, et les conséquences risquent d'être graves pour le peuple zimbabwéen. Les autorités zimbabwéennes et les pays de la région ont soutenu qu'il s'agit là de questions que la région elle-même devait régler, mais la communauté internationale continue de suivre la situation et d'attendre une action décisive. C'est la crédibilité du processus démocratique en Afrique qui pourrait être en jeu ici. S'il y a un second tour de scrutin, il devra se dérouler de manière juste et transparente et en présence d'observateurs internationaux. J'exhorte les dirigeants de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA) à poursuivre leurs efforts. L'ONU est prête à apporter son concours à cet égard.

En attendant, nous devons intensifier nos efforts afin d'avancer – chose ô combien nécessaire – sur la voie de la paix et de la stabilité au Darfour et en Somalie. Le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU demeurera crucial à cet égard.

Le Conseil a écouté le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, présenter mes deux rapports, lesquels montrent que la relation qui existe entre l'ONU et l'Union africaine est solide et considérable.

La déclaration sur le Renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, signée en 2006 par le Président Konaré et par mon prédécesseur, le Secrétaire général Kofi Annan, permet à l'ONU d'aider au renforcement des capacités de l'Union africaine. Nous avons déjà bien avancé pour concrétiser la vision qui sous-tend cette déclaration.

Comme le prévoit le Programme décennal de renforcement des capacités, nous prenons des mesures concrètes pour favoriser le développement de l'architecture africaine de paix et de sécurité. Ce travail couvre un large éventail d'activités, des bons offices à la médiation sur des problèmes frontaliers, aux systèmes d'alerte rapide, à la prévention des conflits et au renforcement des capacités opérationnelles.

Nous avons mis en place une équipe qui s'occupe uniquement d'aider à opérationnaliser la notion d'une force africaine d'intervention qui ferait fond sur les efforts courageux et pionniers déployés par les missions de l'Union africaine au Burundi, en Somalie et au Soudan. Aujourd'hui, une équipe du Département

des opérations de maintien de la paix met au point un programme de formation, de capacités opérationnelles et de conseils techniques, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, les organisations sous-régionales et les bailleurs de fonds.

Nos deux organisations sont bien mieux outillées pour la tâche critique de médiation, grâce à la création du Secrétariat du Conseil des Sages de l'Union africaine, et de l'équipe d'experts de la médiation des Nations Unies disponibles en permanence. Notre coopération pendant la crise au Kenya illustre ce que nous pouvons faire lorsque nous travaillons ensemble.

D'une manière générale, nous pouvons être fiers des progrès que nous avons réalisés. Mais surtout, cela devrait nous donner l'énergie nécessaire pour en faire encore plus à l'avenir.

Je suis encouragé par le renforcement de la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Je me félicite vivement de la réunion conjointe que ces deux Conseils doivent tenir demain – la deuxième du genre, et la première à se tenir au Siège de l'ONU.

Ce débat me donne également l'occasion de rendre hommage au Président sortant de la Commission de l'Union africaine, S. E. M. Alpha Oumar Konaré. Président Konaré, sous votre présidence, l'UA a transformé sa relation avec le reste du monde. Je suis impatient de travailler étroitement avec votre successeur, M. Jean Ping.

Alors que nous consolidons le partenariat entre nos institutions, je n'épargnerai aucun effort pour le rendre complémentaire, efficace et inclusif. Dans les deux rapports (S/2008/18, S/2008/186) que le Conseil examine aujourd'hui, j'ai fait un certain nombre de propositions spécifiques pour examen. Je suis résolu à accroître la coopération avec toutes les organisations régionales, de manière à créer dans l'avenir des mécanismes efficaces de prévention et de règlement des conflits, ainsi qu'un système prévisible, interconnecté et fiable de consolidation de la paix à l'échelle mondiale, dans le cadre de la Charte. J'ai bon espoir que la séance d'aujourd'hui permettra d'avancer en ce sens.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général pour sa déclaration. Je suis convaincu que nous comprenons tous pourquoi il a dû retarder le moment de son arrivée au Conseil ce matin. Merci beaucoup, Monsieur le Secrétaire général.

J'invite à présent S. E. M. Gordon Brown, Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, à prendre la parole.

M. Brown (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je commencerai par remercier le Président Mbeki d'avoir organisé cette séance et de son rôle important et crucial dans la création de l'Union africaine (UA) et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, tous deux essentiels afin de trouver des solutions africaines aux difficultés que connaît l'Afrique.

Il y a six décennies, l'ONU a déclaré son ambition de préserver les générations futures du fléau de la guerre et reconnu que la paix et la prospérité étaient indivisibles. Le débat d'aujourd'hui est l'occasion de forger un nouveau consensus autour de l'appui qui est désormais nécessaire pour empêcher les conflits, régler les conflits et reconstruire après les conflits. L'action de l'Union africaine, que je salue, a jeté les bases d'une solution politique au Kenya, ces dernières semaines, et aidé à créer les conditions propices au relèvement en Sierra Leone, au Libéria, en République démocratique du Congo et en d'autres zones du continent. Mais nous reconnaissons que l'Union africaine a besoin d'un appui accru qui, comme l'a dit le Président Mbeki, doit s'inscrire dans un effort plus large.

Il existe encore, aujourd'hui, une insuffisance criante dans notre aptitude à réagir aux menaces illégitimes et à l'emploi de la force contre des innocents. Il est honteux pour nous tous que la communauté internationale n'ait pas agi au Rwanda. Le Darfour témoigne des besoins urgents auxquels il n'a pas encore été répondu. À l'heure actuelle, il y a 28 000 soldats de la paix africains. Mais pour assumer notre responsabilité d'élever des barrières lorsque des atrocités se produisent, nous devons apporter un appui plus systématique au personnel de maintien de la paix et renforcer les capacités des nations vulnérables à éviter les conflits. Par conséquent, outre la formation de 12 000 soldats de la paix africains, le Royaume-Uni accroîtra sa contribution aux manœuvres militaires conjointes Union européenne-Union africaine à l'appui de la Direction Paix et Sécurité de l'Union africaine. Cela dit, j'estime que nous devons également nous accorder sur des sources de financement plus prévisibles et durables, comme cela a déjà été mentionné autour de cette table.

Je me félicite des propositions du Secrétaire général tendant à créer un groupe d'experts qui étudierait, entre autres choses, la possibilité de créer un fonds d'affectation spéciale international supervisé par l'ONU.

L'histoire nous montre que les États fragiles en conflit ont besoin non seulement d'aide humanitaire et de maintien de la paix, mais aussi de combiner cela avec un appui à la stabilisation et à la reconstruction. Pour les pays qui se sont effondrés, il est temps maintenant d'avaliser des modifications majeures dans la manière dont l'ordre international réagit, de telle sorte que nous puissions systématiquement associer l'aide humanitaire et le maintien de la paix à l'aide à la reconstruction et au développement.

Par conséquent, durant notre présidence du Conseil de sécurité le mois prochain, en mai, le Royaume-Uni proposera que, lorsque des résolutions du Conseil de sécurité autorisent des missions de maintien de la paix, l'ensemble du système des Nations Unies soit en mesure d'autoriser des mesures de stabilisation et de reconstruction. Un envoyé unique se voit conférer l'autorité nécessaire pour coordonner les efforts internationaux de maintien de la paix et de relèvement dans les zones sortant d'un conflit, et un fonds des Nations Unies est créé pour apporter un appui immédiat à la reconstruction, fonds auquel le Royaume-Uni contribuera. De la même façon que nous avons des contingents militaires prêts à être envoyés en cas de conflit, nous devrions nous mettre d'accord pour disposer d'experts civils de réserve, prêts à être déployés rapidement pour aider à reconstruire des pays émergeant d'une situation instable. À cette fin, le Royaume-Uni montrera la voie en mettant à disposition une force civile britannique de réserve, forte d'un millier d'hommes, à savoir des policiers, des secouristes, des spécialistes, des juges et des formateurs.

J'ai évoqué le travail accompli au Kenya, au Darfour, en République démocratique du Congo et dans d'autres parties de l'Afrique. Il y a trois semaines, le peuple zimbabwéen a vivement exprimé son attachement à la démocratie. Dans la droite ligne des observations faites ce jour par le Président Kikwete, le Royaume-Uni soutient ceux, au sein de l'Union africaine et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), qui œuvrent pour que la volonté du peuple zimbabwéen soit respectée. Nous ferons tout pour encourager ces efforts. Je me réjouis

que la CDAA ait prévu de se réunir encore ce week-end.

Nous devrions également répondre à la suggestion du Secrétaire général que l'ONU peut faire beaucoup pour aider l'Union africaine et la CDAA. Je me félicite de la déclaration prononcée aujourd'hui par le Secrétaire général. Au vu des résultats au niveau des bureaux de vote, personne ne pense que le Président Mugabe a remporté cette élection. Une élection volée n'aurait absolument rien de démocratique. Comme le Secrétaire général l'a dit, la crédibilité du processus démocratique dépend de l'existence d'un gouvernement légitime. Par conséquent, il nous faut lancer depuis ici, à New York, le message simple et clair que nous sommes et resterons vigilants en ce qui concerne les droits démocratiques, que nous sommes résolument pour la démocratie et les droits de l'homme au Zimbabwe et que nous sommes prêts à aider les Zimbabwéens à construire un avenir meilleur.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite à présent S. E. M. Romano Prodi, Premier Ministre de l'Italie, à prendre la parole.

M. Prodi (*Italie*) (*parle en italien; texte anglais fourni par la délégation*) : Je veux tout d'abord remercier le Président Mbeki de son initiative. Le renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine (UA), est une question critique qui me préoccupe au plus haut point. Cette initiative a donc tout notre soutien.

Nous avons déjà beaucoup progressé en matière de coopération entre les organisations internationales et régionales. Il y a des exemples positifs dans le monde entier. En Europe, l'ONU, l'Union européenne (UE) et l'OTAN ont joué et continuent de jouer un rôle vital dans la stabilisation des Balkans. En ce qui concerne la région méditerranéenne, nous menons au Liban une mission conjointe ONU-UE qui est couronnée de succès. En Afrique, il existe de nombreux partenariats entre l'ONU et l'Union africaine, par exemple au Darfour. En Asie, l'approche globale de la question afghane est ancrée dans le besoin de complémentarité entre l'ONU et les organisations régionales.

Nous sommes désormais tous d'accord sur un principe de base, à savoir que plus la coopération est étroite entre les niveaux international et régional, plus l'action de la communauté internationale sera efficace en cas de crise.

Je voudrais maintenant parler de l'Union africaine, qui est la réalité politique la plus intéressante du continent africain. Comme je l'ai dit l'an dernier dans mon discours au Sommet d'Addis-Abeba, en janvier, et à la séance du Conseil de sécurité sur l'Afrique, en septembre, nous devons continuer de travailler et accentuer nos efforts. À mon avis, l'Union africaine peut progresser encore plus rapidement en s'inspirant des meilleures pratiques de réalités politiques et institutionnelles comparables. Je vais m'attarder à présent sur quelques points, au plan opérationnel.

J'estime que l'Union africaine, avec notre aide à tous, devrait poursuivre sur la voie qu'elle a empruntée pour créer des structures permanentes qui lui permettent de gérer les crises aux niveaux politique, militaire et civil. Je le répète : aux niveaux politique, militaire et civil.

Bien sûr se pose le problème des ressources, comme en Europe, où le budget de l'Union européenne consacré aux missions civiles a été accru, où les capacités de commandement des missions ont été renforcées et où un système de mobilisation et d'intervention rapide a été créé pour faire face aux crises. Quoiqu'il faille faire davantage, tout cela était impensable il y a 10 ans. Ce sont des progrès importants qui méritent d'être étudiés avec soin par l'Afrique.

Il ne suffit pas d'affirmer que l'on est prêt à se charger des crises continentales. L'Union africaine doit résolument persévérer dans sa volonté. C'est le seul moyen pour elle de passer à une prise en main efficace et réelle. Un continent qui aspire avec raison à un rôle mondial doit également aspirer à se doter des instruments indispensables pour mettre ses propres affaires en ordre. Je trouve très encourageant tout ce que je vois : une Afrique qui ne se contente pas seulement de solliciter une aide mais qui participe aussi en première ligne à l'action internationale en faveur de la paix sur le continent.

Nous le voyons également dans les formidables efforts que déploient toutes les organisations sous-régionales africaines et auxquels nous souscrivons sans réserve. En partenariat avec l'Union africaine, elles ont concouru à l'élaboration d'une solution politique au Kenya et s'emploient actuellement à trouver une issue rapide à la grave crise qui secoue le Zimbabwe. Nous suivons son évolution avec une grande préoccupation

et j'espère qu'elle sera réglée au plus vite parce que ce pays a besoin d'une démocratie en état de marche.

Le renforcement du cadre institutionnel africain passe par la consolidation des structures de coordination de l'ensemble des organisations régionales. À Lisbonne, en décembre dernier, l'Union européenne et l'Union africaine ont donné le coup d'envoi à une stratégie commune. C'est un résultat historique dans lequel j'ai foi et auquel j'ai travaillé, tant à Bruxelles qu'à Rome. À présent, nous devons la faire fonctionner et la concrétiser parce qu'il s'agit d'un instrument nouveau et essentiel.

Je souscris sans réserve à la déclaration que la présidence slovène prononcera dans quelques minutes au nom de l'Union européenne. Qu'il me soit permis, en conclusion, d'exposer brièvement la manière dont l'Italie continuera de prêter main forte.

À la présidence de la Commission européenne, j'ai été appelé à mettre en place la Facilité européenne de soutien à la paix pour l'Afrique. En ma qualité de Premier Ministre italien, j'ai décidé l'an dernier de créer un instrument italien d'appui à l'Union africaine et à ses efforts de maintien de la paix, en particulier dans la corne de l'Afrique. J'ai signé avec le Président de la Commission, M. Konaré, un accord qui encourage la prise en main africaine en complément du fonds européen analogue. La Facilité a déjà permis d'obtenir des résultats notables, comme en Somalie, où nous l'utilisons pour former les forces de sécurité somaliennes et remettre sur pied l'administration publique.

Les centres de l'ONU présents en Italie, comme l'École des cadres à Turin et la Base de soutien logistique à Brindisi, continueront de mettre leurs moyens à la disposition de l'Afrique dans les domaines de l'éducation, de la formation et du renforcement des capacités, conformément aux recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport.

Pour terminer, je réaffirme notre volonté de resserrer la coopération, suivant des moyens à définir ensemble, entre l'ONU et l'Union africaine, notamment dans le domaine du financement. Je sais parfaitement qu'il s'agit d'une question fondamentale à laquelle les dirigeants africains attachent une immense importance, comme nous l'avons entendu dans les déclarations précédentes. Le rapport du Secrétaire général contient un certain nombre de propositions, que nous approuvons. Nous ne manquerons pas de

proposer des idées et des moyens pour que le processus engagé suive son cours.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Président de la Côte d'Ivoire, S. E. M. Laurent Gbagbo.

Le Président Gbagbo : Je voudrais, à la suite des orateurs qui m'ont précédé, remercier le Président Thabo Mbeki de cette initiative. Je remercie aussi le Secrétaire général Ban Ki-moon d'avoir, dès sa prise de fonctions, pris les mesures qu'il fallait pour nous aider à sortir de la crise en Côte d'Ivoire.

Je voudrais également saluer le Burkina Faso et son Président, M. Blaise Compaoré, qui, à la tête de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), nous a aidés à avancer. Je puis annoncer ici que, lundi dernier, avant que je ne prenne l'avion, la Côte d'Ivoire a, après avoir réuni tous les acteurs des élections, fixé la date des prochaines élections – le premier tour des élections présidentielles – au 30 novembre 2008. Il s'agit d'une victoire pour nous tous, notamment pour la Côte d'Ivoire parce que tout le monde est un peu fatigué de cette crise qui existe, qui n'existe pas. Le 30 novembre se tiendra donc le premier tour des élections. Il faut que tout le monde nous appuie et nous aide moralement pour que nous puissions véritablement aller aux élections et en finir avec cette période qui ne nous honore pas.

La réunion d'aujourd'hui est importante. Je voudrais seulement dire deux choses. L'ONU a été créée dès la fin de la guerre. Elle a mon âge. Elle est plus âgée que beaucoup de chefs d'État actuels. Elle a été créée pour régler les problèmes de conflit entre États. Au niveau de l'Afrique, les conflits que nous observons aujourd'hui sont des conflits qui ont lieu à l'intérieur des États et qui visent à la déstructuration de l'État. Cela a été le cas au Congo, en Côte d'Ivoire, au Libéria, en Sierra Leone, en Somalie et partout où il y a eu des conflits. Le cas du Darfour est un peu particulier parce qu'il y a à la fois un conflit interne au Soudan et un conflit frontalier entre le Soudan, le Tchad et la République centrafricaine. C'est presque le seul cas où deux ou trois États sont face à face. Dans les autres cas, même au Kenya, il s'agit de conflits internes, ce qui n'était pas prévu et n'était pas exactement l'objet de la création de l'ONU. Aujourd'hui, nous nous trouvons devant ce cas.

Personnellement, je suis très admiratif devant les initiatives qu'ont prises les Africains. J'observe qu'ils

ont fait beaucoup pour que ce conflit prenne fin. Je salue tous ceux qui ont présidé l'Union africaine jusqu'à présent et l'Organisation de l'unité africaine auparavant. Je salue donc notre frère et camarade le Président Konaré, qui est là, et son successeur qui travaille avec méthode.

Je pense qu'il faut institutionnaliser tout cela. Il faut que l'ONU nous appuie. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, il y a aujourd'hui un représentant du Secrétaire général de l'ONU à Abidjan. Mais il faut toucher aux institutions. Il faut que l'ONU décentralise des pouvoirs. Ce n'est pas seulement une question de moyens. C'est une question de responsabilités. C'est une question structurelle. Il faut que l'on confie de façon structurelle à l'Union africaine et aux organisations sous-régionales, comme la Communauté de développement de l'Afrique australe, la CEDEAO et l'Union du Maghreb arabe, la résolution des conflits qui naissent aujourd'hui et qui sont d'un type nouveau.

C'est vraiment cela que je voulais proposer. Bien entendu, il faudra appuyer l'Union africaine et ses démembrements. Mais j'attends de l'ONU que cette réforme soit faite. La réforme de l'ONU ne consiste pas seulement à établir qui est membre du Conseil de sécurité et qui ne l'est pas, mais également à savoir qui fait quoi dans le monde. Le monde est devenu trop grand : au moment où l'ONU a été créée, je crois que l'on était à peine 2 milliards d'habitants sur terre, et il n'y avait pas autant de pays indépendants. Chaque année qui passe voit des pays naître. Par conséquent, il faut faire en sorte que les organisations régionales jouent un rôle accru, et qu'elles soient appuyées par l'ONU.

Telle est ma proposition, et c'est la raison pour laquelle j'ai fait le déplacement car, dans le cas de la Côte d'Ivoire, chaque fois que nous avons fait des progrès significatifs, ce sont les Africains qui ont été en première ligne. Nous avons fait des progrès significatifs en 2005 avec la médiation sud-africaine; nous avons fait des progrès significatifs aujourd'hui avec la facilitation burkinabé, et nous avons eu un dialogue interivoirien grâce à la facilitation du Burkina Faso, et je pense que les Africains ont beaucoup à donner à l'Afrique, au niveau de la paix. Je souhaite qu'ils donnent beaucoup – et qu'ils donnent plus. Je souhaite que l'ONU les épaulé pour qu'ils puissent donner plus à la paix en Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Wang Yi, Envoyé spécial du Président de la Chine.

M. Wang Yi (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais féliciter l'Afrique du Sud à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois.

La Charte des Nations Unies confère au Conseil la responsabilité principale du maintien de la paix et la sécurité internationales. Au Chapitre VIII de la Charte, les Membres fondateurs de l'ONU, faisant preuve de beaucoup de vision, ont également encouragé le règlement pacifique des différends locaux par des arrangements régionaux. La paix et le développement dans le monde se heurtent à l'heure actuelle à de nombreuses difficultés, et il est essentiel de relever résolument et collectivement ces défis aux échelons national, régional et international. Dans un monde en constante évolution, le renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales permettra à la fois de promouvoir le multilatéralisme et de renforcer les mécanismes internationaux de sécurité collective.

Sans stabilité et sans développement en Afrique, la paix et la prospérité seront hors d'atteinte dans le monde. L'Union africaine est l'organisation régionale la plus importante et la plus représentative en Afrique, et elle a acquis une très vaste reconnaissance internationale, en raison du rôle de plus en plus important qu'elle joue dans le maintien de la paix et la sécurité et dans le règlement de conflits en Afrique. La bonne coopération entre l'ONU et l'Union africaine, ces dernières années, constitue un modèle de respect de la Charte des Nations Unies. La Chine se félicite de la détermination, du courage et du dévouement des pays africains et de l'Union africaine.

Le XXI^e siècle devrait voir la fin des conflits et de la pauvreté en Afrique. Au cours de ce siècle, l'Afrique devrait prendre pleinement son destin en main et être à même de connaître la paix, la stabilité et le développement. Pour y parvenir, la communauté internationale et l'Afrique doivent déployer des efforts communs, et un partenariat plus étroit devrait lier l'ONU et l'Union africaine.

La Chine est favorable à l'établissement d'un partenariat stable entre l'ONU et l'Union africaine. Le Conseil de sécurité endosse une responsabilité à laquelle il ne peut se dérober s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique, tandis que l'Union

africaine comprend pleinement les problèmes qui se présentent à l'Afrique. Les deux organisations devraient améliorer leur coordination et créer des synergies sur la base de l'égalité, du respect mutuel, de la complémentarité et des avantages mutuels, en tirant parti des points forts de chacun. Il nous semble qu'un partenariat entre l'ONU et l'Union africaine devrait se fonder sur un cadre prévisible, durable et souple. Tout en préservant son autorité, le Conseil de sécurité devrait surtout appuyer le rôle clef que joue l'Union africaine dans le règlement des conflits régionaux et tenir pleinement compte des points de vue de l'Union africaine.

Nous espérons que l'opération hybride ONU-Union africaine au Darfour pourra achever promptement son déploiement et entamer ses opérations. Nous nous félicitons également du fait que l'ONU ait pris à l'Union africaine le contrôle des opérations de maintien de la paix en Somalie.

La Chine pense que l'ONU devrait établir une coopération multiforme avec l'Union africaine dans de vastes domaines. Cette coopération devrait couvrir les trois piliers de la sécurité, du développement et des droits de l'homme. Elle doit passer par un processus de confiance, de prévention des conflits, de maintien et de consolidation de la paix et de promotion du développement durable. Une culture de réconciliation et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement contribueront non seulement à éliminer les causes profondes du conflit, mais fourniront aussi une base solide permettant de faire prévaloir la paix en Afrique. Nous appuyons l'Organisation des Nations Unies ainsi que son Conseil de sécurité, la Commission de consolidation de la paix, le Secrétariat et d'autres organes dans l'établissement et le renforcement de la coopération et dans l'établissement de mécanismes de consultation, à plusieurs niveaux, avec l'Union africaine.

La Chine lance un appel à accorder une haute priorité au renforcement des capacités dans le domaine de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Les efforts de paix déployés par l'Union africaine sont limités par le manque de ressources humaines, d'équipement et de financement. L'ONU et la communauté internationale devraient répondre positivement aux demandes légitimes de l'Union africaine, et travailler de manière créative afin de s'acquitter de leurs engagements et de les traduire en actes. Nous espérons que l'ONU renforcera sa coopération avec l'Union africaine dans les domaines

de la formation du personnel, de la mise en place d'institutions solides, de la mise en commun d'informations et d'expériences, de la gestion des ressources et de l'assistance logistique; ce sont des domaines dans lesquels l'ONU dispose d'une riche expérience.

La déclaration sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine : Cadre du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine (A/61/630) doit être mise pleinement en œuvre, et l'ONU devrait jouer un rôle clef s'agissant de grouper une aide internationale plus large.

Enfin, je voudrais remercier l'Afrique du Sud d'avoir rédigé un projet de résolution du Conseil de sécurité sur la question dont nous parlons aujourd'hui. La Chine souscrit pleinement à ce projet de résolution.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Hassan Wirajuda, Ministre indonésien des affaires étrangères.

M. Wirajuda (Indonésie) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais vous exprimer ma gratitude, Monsieur le Président Thabo Mbeki, d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat thématique sur une question extrêmement importante pour le maintien de la paix et la sécurité internationales.

Avant tout, je tiens à réaffirmer l'engagement de longue date et sans faille de l'Indonésie vis-à-vis de l'Afrique. L'Indonésie, alors indépendante depuis peu, bien qu'encore à ses premiers pas, n'avait pas hésité longtemps avant d'encourager la lutte de l'Afrique pour l'indépendance, par la Conférence Afrique-Asie tenue à Bandung en 1955, qui a marqué le début d'une ère. Depuis lors, nous contribuons de manière active aux opérations de maintien de la paix sur le continent : au Congo en 1960, puis en République démocratique du Congo, au Libéria, au Mozambique, en Namibie, en Sierra Leone, en Somalie et au Soudan.

La coopération entre l'ONU et les organisations régionales dans le maintien de la paix et la sécurité internationales, ainsi que dans la prévention des conflits, est établie depuis longtemps et reconnue par la Charte. Ce sujet suscite un intérêt croissant et a acquis de plus en plus d'importance, à juste titre : notre monde de plus en plus complexe et interdépendant, caractérisé par une multiplication des acteurs et des variables, exige que l'on se penche sur ces questions de manière toujours plus globale et intégrée. Nous ne

pouvons tout simplement pas nous permettre de demeurer isolés ou indifférents, car les destinées des uns et des autres sont liées et les conflits qui éclatent dans une région du monde affecteront tôt ou tard d'autres régions.

L'Indonésie est un ferme partisan de la coopération régionale. Nous sommes convaincus que la coopération régionale est susceptible de prévenir les conflits et de les régler pour les remplacer par la paix et la stabilité régionales. Ces conditions sont nécessaires pour assurer le développement économique, comme le prouve l'expérience de notre propre région. En tant que garante de la paix et la sécurité en Asie du Sud-Est depuis plus de quatre décennies, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a énormément contribué en assurant des responsabilités qui auraient autrement incombé à l'ONU.

L'Indonésie est également très favorable à la bonne coopération entre l'ONU et les organisations régionales. Cette coopération est de toute évidence indispensable pour renforcer et autonomiser les organisations régionales. Ce n'est toutefois pas un processus unilatéral. L'Indonésie pense que l'ONU tire également parti de cette coopération. Après tout, il est tout à fait naturel que l'ONU puisse profiter des connaissances, des perspectives et des expériences régionales pour faire face à certains conflits. Il n'y a pas besoin de réinventer la roue. Il faut promouvoir les synergies et les partenariats.

Récemment, l'ONU et l'Union africaine (UA), ainsi que les organisations sous-régionales en Afrique, nous ont montré qu'une telle coopération pouvait produire des résultats tangibles. Il va sans dire que des difficultés persistent. L'Union africaine a de toute évidence besoin d'un appui plus soutenu pour réagir et faire face plus efficacement au nom de la communauté internationale aux conflits ravageant le continent. L'ONU et l'Union africaine doivent par conséquent renforcer leurs capacités relatives aux mesures de confiance, à la diplomatie préventive et à la consolidation de la paix et donner la pleine mesure de leurs potentialités. La nécessité d'une telle entreprise relève de l'évidence car, de nos jours, il est indéniable que les conflits qui déchirent l'Afrique occupent une grande place dans l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Les récompenses que l'on peut en tirer sont donc encore plus importantes.

La collaboration entre l'Union africaine et l'ONU est susceptible de transformer les situations de conflit, en instaurant la paix, la stabilité et en assurant la prospérité sur le continent. Nous félicitons l'Union africaine d'avoir pris la tête de l'effort déployé en Somalie grâce au déploiement de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), contribuant ainsi à la paix et à la sécurité dans ce pays. Nous demandons à la communauté internationale de fournir un appui accru à l'AMISOM. Nous félicitons également l'Union africaine d'avoir contribué aux efforts de paix dans la région du Darfour au Soudan, où, avec l'assentiment des parties, elle a déployé la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS). La transformation de la MUAS en opération hybride nous offre des enseignements importants, qui nous permettront de renforcer la coopération entre l'ONU et l'Union africaine et seront également précieux pour d'autres organisations régionales. Nous nous sommes également inspirés de l'expérience de l'Union africaine et de l'ONU en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix pour compléter notre propre expérience dans ces domaines.

Conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité de novembre dernier (*S/PRST/2007/42*), sous la présidence de l'Indonésie, nous reconnaissons que les organisations régionales ont besoin de renforcer et d'accroître leur coopération mutuelle. À cet égard, l'ONU peut fournir son appui politique et son expertise technique. En effet, alors que vous présidez le Conseil aujourd'hui, Monsieur le Président, je suis particulièrement heureux de souligner l'étroite collaboration que l'Indonésie et l'Afrique du Sud ont forgée pour promouvoir la coopération interrégionale. Je me réfère à nos efforts conjoints visant à promouvoir les partenariats stratégiques Asie-Afrique lancés à Bandung en 2005 à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Conférence historique Asie-Afrique de Bandung, qui s'est tenue en 1955.

Je voudrais notamment placer l'accent sur les réunions de la Conférence des organisations sous-régionales d'Asie et d'Afrique tenues à Durban et à Bandung, qui ont précédé le deuxième Sommet Asie-Afrique en 2005. Cette conférence est importante en raison de sa démarche visant à promouvoir la coopération entre les organisations régionales et sous-régionales en Asie et en Afrique. La coopération entre les organisations ou les arrangements régionaux est une caractéristique essentielle de l'architecture internationale actuelle.

L'Indonésie a tiré parti de la collaboration interrégionale. L'Union européenne et l'ASEAN ont considérablement contribué aux efforts fructueux de rétablissement de la paix et de la sécurité dans la province d'Aceh pendant la période 2005-2007, en participant notamment à une mission de surveillance conjointe dont l'objectif était de superviser la mise en œuvre de l'accord de paix d'Aceh.

En ce qui concerne les relations actuelles entre l'ONU et les organisations régionales, nous sommes favorables à leur élargissement en vue de former un réseau d'organisations régionales œuvrant de concert au maintien de la paix et de la sécurité, reliées les unes aux autres, avec l'ONU au centre.

En ce qui concerne ma propre région, l'Asie du Sud-Est et ses organisations régionales, depuis le débat thématique du Conseil de sécurité de novembre dernier (5776^e séance), les 10 membres de l'ASEAN ont réalisé des progrès en signant la Charte de l'ASEAN. Cette charte représente non seulement nos valeurs et nos visions communes, mais également notre attachement à la réalisation de progrès homogènes ainsi que notre contribution à la paix et à la sécurité internationales. Il s'agit là de la contribution de la communauté de l'ASEAN.

Notre région peut tirer des enseignements des expériences et des pratiques optimales d'autres régions, y compris de l'Afrique. Nous ne saurions toutefois envisager de recevoir sans donner – fournir, apporter. Dans un monde d'abondance, le don est une vertu qui devrait être mise en pratique par tous. L'Indonésie estime que l'ASEAN pourrait également mettre en commun ses expériences et pratiques optimales avec d'autres régions. Pour renforcer notre stratégie tournée vers l'extérieur, nous avons développé des relations basées sur le dialogue entre partenaires avec une dizaine de pays et d'organisations. La portée de l'ASEAN s'étend au-delà de la sous-région. Avant tout, nous sommes en train de renforcer nos liens avec l'ONU. Nous avons signé un protocole d'accord sur la coopération entre l'ONU et l'ASEAN en septembre dernier.

Notre participation reflète non seulement notre souhait de mettre en commun nos vues et nos expériences sur ces questions, mais également notre désir de connaître les vues, les enseignements et les pratiques optimales d'autres pays et d'autres régions, que nous pourrions ensuite ramener dans notre région. Nous espérons également que notre expérience sera

utile à d'autres régions afin de construire un monde plus pacifique pour tous.

Le Président (*parle en anglais*): J'invite maintenant le Président de la République démocratique du Congo, S. E. M. Joseph Kabila, à prendre la parole.

Le Président Kabila: Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais présenter mes vives félicitations et mes souhaits de fructueux mandat à la République sud-africaine, qui assure à travers votre personne, la présidence du Conseil de sécurité en ce mois d'avril 2008. Je voudrais également souligner combien mon pays apprécie votre initiative d'organiser cette réunion spéciale du Conseil de sécurité consacrée aux relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je saisis l'occasion que m'offre cette adresse pour rendre un hommage au Secrétaire général Ban Ki-moon, ainsi qu'à tous ses collaborateurs, tant au Siège que ceux en mission à travers le monde, pour les efforts louables qu'ils déploient inlassablement pour défendre et promouvoir les buts et principes inscrits dans la Charte de notre organisation.

Mon pays se trouvant en phase de consolidation de la paix, de refondation et de reconstruction, et moi-même ayant été porté à la présidence en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, j'ai accueilli avec enthousiasme l'invitation à prendre part à cette réunion. Ma présence, ce jour, aujourd'hui, a donc une double signification. Elle est le signe du prix que, en République démocratique du Congo, nous attachons à la paix et à la sécurité internationales. Elle exprime aussi notre reconnaissance à l'Organisation des Nations Unies pour l'appui précieux qu'elle n'a cessé d'apporter à mon pays, comme aux autres pays de notre sous-région, dans le règlement du conflit récurrent qui met en péril notre stabilité et hypothèque nos chances de développement.

Mon souhait le plus ardent est que, s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales, les résolutions auxquelles nous aboutirons au terme de cette journée de discussions contribuent de manière substantielle à rendre plus élargie, plus solide et plus efficace la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, singulièrement l'Union africaine. J'ai en effet la conviction que si séparément, en dépit de quelques imperfections, elles arrivent à

limiter les dégâts de la folie humaine, ensemble et travaillant de concert, elles obtiendraient des bien meilleurs résultats, en vue d'un monde plus sûr et plus humain.

Le Conseil de sécurité devrait donc faire plus qu'encourager, voire appuyer les efforts régionaux de maintien de la paix et de la sécurité. Il devrait plutôt les intégrer dans sa vision globale et les considérer pour ce qu'ils sont en réalité, à savoir des composantes régionales de sa mission universelle.

La paix est tellement précieuse que sa quête, aussi frustrante qu'elle puisse être parfois, ne peut s'accommoder de découragement, encore moins d'abandon. Elle ne peut pas non plus être laissée au hasard des circonstances. Il faut plutôt la construire, la gérer, l'entretenir. Et pour y arriver, il faut connaître les facteurs qui souvent la mettent en péril, et apprendre de l'expérience des sociétés et des peuples qui ont réussi à l'appivoiser et qui, des années durant, ont pu jouir des dividendes qu'elle procure.

En République démocratique du Congo, nous avons connu nos années de guerre, avec leur lot de misère, de malheurs et de pleurs. Cette regrettable parenthèse est heureusement aujourd'hui fermée. Certes, la pacification du pays est loin d'être complète. Et, quoique redevenues légitimes, parce que fruits de la volonté populaire, suite au referendum constitutionnel et aux élections générales, nos institutions sont encore à renforcer.

Elle est donc sans bornes, notre détermination à consolider la démocratie, à conforter l'état de droit, à parachever le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, à finaliser la formation d'une armée et d'une police professionnelles nationales et républicaines, à rendre opérationnel un système judiciaire qui garantit la paix sociale et sécurise le justiciable, et à créer, au niveau de la région des Grands Lacs, et plus largement de l'Afrique centrale, un environnement politique dépourvu de tout facteur objectivement nuisible à la cohabitation pacifique des pays et des peuples. C'est dans cette perspective qu'il faut inscrire les avancées récemment enregistrées aux plans interne et externe avec, notamment, la signature de plusieurs accords qui balisent le chemin vers la paix dans l'est de notre pays.

La persistance des conflits dans le monde en général, et en Afrique en particulier, a fait naître des problèmes graves et complexes tels que l'afflux massif des réfugiés et déplacés internes, la propagation des

maladies infectieuses, la prolifération d'armes et de drogues à la nocivité toujours croissante, ainsi que la destruction de l'environnement et de la biodiversité.

Fort heureusement, ces questions, lot quotidien des sociétés africaines, sont au centre des préoccupations des Nations Unies. Elles méritent donc une attention et un appui conjoints de l'ONU et de l'Union africaine, au nom des principes de la Charte des Nations Unies et de ceux de l'Acte constitutif de l'Union africaine et des attributs de deux organisations, en l'occurrence, pour le moins complémentaires.

En effet, l'ONU est seule à même d'édicter des règles et normes qui s'imposent à l'ensemble de l'humanité et de contraindre tout le monde à les respecter, y compris par les armes – ce qui est essentiel, les acteurs et protagonistes directs et indirects des conflits se situant parfois hors des continents où se déroulent les événements. En revanche, les organisations régionales et sous-régionales ont la maîtrise sociologique du terrain et sont donc seules à même de proposer les solutions les plus opérationnelles à des conflits spécifiques.

En reconnaissance de cette complémentarité, s'imposent donc à l'esprit la nécessité d'inclure la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles en Afrique, parmi les domaines privilégiés de coopération entre l'ONU et l'Union africaine; le renforcement de la coopération dans le secteur de la prévention et de la résolution des conflits, y compris la gestion des crises, ainsi que le maintien et la consolidation de la paix en période post-conflit en Afrique; l'appui à la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine du 14 décembre 2006 relative au Mécanisme de coordination et de consultation entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU; et la mise en application de l'accord sur l'organisation au moins une fois chaque année, de réunions conjointes entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU. De plus, le Secrétaire général devrait être invité, en vertu d'une coopération ainsi renforcée, à demander aux agences pertinentes, ainsi qu'aux fonds et programmes des Nations Unies, d'intensifier leurs efforts pour soutenir la coopération avec l'Union africaine.

Plus largement, le système des Nations Unies, dont la responsabilité première est la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales, devrait accroître son assistance à l'Union africaine

avec pour objectif de renforcer la capacité institutionnelle et opérationnelle de son Conseil de paix et de sécurité, entre autres, dans les secteurs de l'alerte rapide, par l'échange régulier, continu et coordonné des informations, la formation du personnel militaire et civil, ainsi que la réalisation conjointe de certaines missions de médiation.

Le soutien de l'Organisation des Nations Unies devrait ainsi s'étendre aux missions de maintien de la paix de l'Union africaine dans ses différents États membres, en particulier dans le domaine de la communication et de la logistique; au renforcement des capacités en matière de consolidation de la paix avant et après la cessation des hostilités; à l'appui aux actions humanitaires du Conseil de paix et de sécurité, conformément à la Charte et au Protocole relatif à l'établissement du Conseil de paix et de sécurité; à la mise sur pied de la force en attente et de la Commission militaire africaine, ainsi qu'à une plus grande professionnalisation et à une meilleure opérationnalité des brigades déjà constituées au niveau des organisations sous-régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA); et au renforcement des capacités institutionnelles du Centre régional de formation sur le maintien de la paix pour les États membres de l'Union africaine.

Pour assurer la mise en œuvre et le suivi en matière de prévention et de règlement des conflits, il importe que l'on renforce les capacités d'activités de bons offices et les capacités de médiation du Secrétaire général. Par ailleurs, le Bureau d'aide à la consolidation de la paix doit être renforcé, le Fonds pour la consolidation de la paix doit accroître ses activités et, si nécessaire, un fonds spécial pour le maintien de la paix doit être mis en place. Ce fonds aurait la mission et le mérite d'assurer aux organisations régionales, notamment à l'Union africaine, un financement durable et prévisible des opérations de maintien de la paix qu'elles entreprennent.

Sur un autre plan, l'incapacité largement avérée de la diplomatie préventive à venir à bout des nouvelles formes de violence armée en Afrique ne peut être passée sous silence. Pour préserver la paix, prévenir et gérer les conflits, il y a certes un besoin de dialogue, de diplomatie, de négociations, mais il y a aussi et surtout un besoin d'ordre, de respect de la législation nationale et internationale, d'institutions

fortes et efficaces et, par-dessus tout, de justice. Quelles qu'en soient l'utilité et la noblesse, il ne s'agit pas seulement de justice transitionnelle. Il s'agit aussi et surtout d'une justice qui poursuit et qui, sans complaisance, dit le droit.

En effet, recourir aux poursuites judiciaires pour punir les auteurs de crimes graves, sans négliger l'aspect des réparations en faveur des victimes de ces crimes, s'avère indispensable si nous voulons créer les conditions d'une véritable réconciliation, éviter les récidives et rétablir la sacralité de la vie autant que l'intangibilité de la dignité humaine.

Le monde se globalise chaque jour davantage, les défis aussi. Les spécificités régionales n'en demeurent pas moins déterminantes, et l'efficacité des solutions en dépend. Entre le mondial et le régional, la combinaison gagnante est donc dans la mesure. S'agissant de l'Afrique, c'est à nous, réunis ici ce jour, de trouver la bonne.

Le Président (*parle en anglais*): J'invite maintenant S. E. M. Djibrill Yipènè Bassole, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale du Burkina Faso, à prendre la parole.

M. Bassole (Burkina Faso): Je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter de votre initiative de ce jour et vous transmettre le soutien fraternel du Président du Burkina Faso pour votre dévouement et votre implication personnelle en faveur de la paix et de la stabilité en Afrique.

En ce qui concerne le renforcement des relations entre l'ONU et les organisations régionales africaines dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, je voudrais exprimer notre reconnaissance et notre appui aux recommandations pertinentes faites par le Secrétaire général. Pour raccourcir ma déclaration, je voudrais, Monsieur le Président, souscrire à ce que vous-même avez proposé, ainsi qu'à ce que le Président en exercice de l'Union africaine, M. Kikwete, vient de dire dans sa déclaration.

L'Afrique de l'Ouest a été et est encore le théâtre de conflits, dont certains sont inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. En tant qu'organisation sous-régionale, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est dotée d'un mécanisme de prévention et de règlement des différends, qui est le Conseil de médiation et de sécurité, ainsi que d'un Conseil de sages, qui s'efforce

de prévenir et de régler au mieux les conflits dans la sous-région. Elle a toujours considéré la responsabilité de la résolution des crises comme étant la sienne, dans le cadre bien compris du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Grâce à son action, la situation dans la plupart des pays en crise est certainement encourageante, même si, sur le plan régional, nous sommes encore préoccupés par la situation dans le nord du Mali et dans le nord du Niger et par des menaces telles que le trafic des stupéfiants et la circulation illicite d'armes de guerre. Avec le Conseil de sécurité et le Secrétaire général de l'ONU, nous suivons en particulier la situation en Côte d'Ivoire. En ses qualités de Président en exercice de la CEDEAO et de Facilitateur du dialogue interivoirien, le Président Blaise Compaoré a pu, grâce à la clairvoyance et au sens de l'État du Président de la République, M. Laurent Gbagbo, qui a eu l'initiative politique courageuse du dialogue direct, du Premier Ministre, M. Guillaume Soro, et de la classe politique ivoirienne, obtenir la signature, le 4 mars 2007, de l'Accord politique de Ouagadougou et, ultérieurement, de ses accords complémentaires.

Ces accords constituent à nos yeux un exemple réussi d'une bonne collaboration entre l'ONU, l'Union africaine et la CEDEAO. Tout en consacrant une appropriation nationale du processus de paix, ils ont été conclus grâce à une facilitation régionale et bénéficient d'un accompagnement international. Un an après sa signature, il est reconnu que l'Accord politique de Ouagadougou a ouvert la voie à une véritable sortie de crise en Côte d'Ivoire. Mais par-dessus tout, c'est l'adhésion des principaux acteurs au processus qui en a été le principal moteur et, ici comme ailleurs, cette adhésion n'a pu être obtenue que parce que ceux-ci ont été pleinement associés à la définition des mécanismes de règlement du différend, parce qu'ils se les ont appropriés et parce qu'ils ont pris l'engagement de les mettre en œuvre. Par ailleurs, l'inscription du processus de négociation dans un cadre sous-régional a certainement permis de mieux en concerner les contours et d'en fixer les meilleures conditions possibles de réussite.

Le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU en Côte d'Ivoire, pour illustrer l'originalité du processus de paix, le qualifiait en ces termes: une appropriation nationale, un leadership sous-régional et un accompagnement international. Nous notons d'ailleurs avec satisfaction l'engagement de M. Choi Young-Jin à nos côtés, avec humilité et pragmatisme.

Une bonne répartition complémentaire des responsabilités avec le représentant du Facilitateur, M. Boureima Badini, a permis que l'accompagnement du processus de sortie de crise soit assuré de manière harmonieuse. On peut cependant souhaiter que, tout comme pour les opérations de maintien de la paix, les médiations de ce type bénéficient également de ressources prévisibles, disponibles et suffisantes, d'autant qu'elles ont souvent été menées dans des contextes difficiles.

Ce sont, pensons-nous, autant de leçons qui pourraient être retenues de ce processus, qui, nous le souhaitons vivement, connaîtra une issue heureuse avec l'adoption du calendrier électoral qui fixe la date du premier tour de l'élection présidentielle au 30 novembre 2008. Notre vœu est que la paix et la stabilité reviennent dans les meilleurs délais en Côte d'Ivoire et que ce pays puisse bénéficier le plus rapidement possible de l'appui de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies pour lui garantir la stabilité et le progrès économique. C'est l'occasion pour nous, parlant de cette commission, dont nous voudrions ici saluer les travaux, de souhaiter une plus grande implication de l'Union africaine dans ses activités.

Je m'en voudrais de terminer mon propos sans appeler la très haute attention du Conseil de sécurité sur le contexte économique international actuel, marqué par la hausse générale des prix des denrées alimentaires, engendrant ici et là des émeutes susceptibles de déstabiliser bon nombre de pays, en Afrique surtout, où la crise est plus durement ressentie et où le phénomène de la pauvreté pourrait s'aggraver davantage. Il serait donc souhaitable que, dans la perspective du renforcement des relations entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine de maintien de la paix et de la sécurité internationales, un accent particulier soit mis sur les facteurs socioéconomiques, comme la hausse des prix, qui sont de nature à provoquer de nouvelles crises dans certains de nos États.

Le Président (*parle en anglais*): J'invite maintenant l'Envoyé spécial du Président du Viet Nam, S. E. M. Pham Binh Minh, à prendre la parole.

M. Pham Binh Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*): Au nom de la délégation vietnamienne, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que l'Afrique du Sud, pour l'efficacité avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil ce mois-ci. Nous

apprécions au plus haut point l'initiative que vous avez prise d'organiser un débat sur cette importante question, et j'ai la certitude que sous votre direction avisée, cette séance parviendra à une issue fructueuse.

Nous sommes confrontés à des changements rapides et complexes dans le monde d'aujourd'hui. La paix et la coopération pour le développement restent la tendance dominante, mais les difficultés résultant de problèmes de sécurité traditionnels et nouveaux se sont multipliées au niveau régional. Plus que jamais auparavant, la communauté internationale reconnaît le besoin pressant de renforcer les liens entre l'ONU et les organisations régionales afin de relever les défis lancés à la paix et à la sécurité internationales et régionales.

La Charte des Nations Unies investit le Conseil de sécurité de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Bien qu'en dépit de tous ses efforts le Conseil de sécurité n'ait toujours pas trouvé de solution durable au conflit israélo-palestinien, les premiers succès enregistrés dans la transition d'une situation de conflit à un climat de paix dans des pays comme la Sierra Leone, le Libéria, le Burundi, et récemment la République démocratique du Congo, témoignent de ce que le Conseil de sécurité peut faire pour apporter la paix et la sécurité aux Africains.

Comme l'a noté le Secrétaire général dans son rapport de 2007 sur l'activité de l'Organisation (A/62/1), les domaines de coopération entre l'ONU et les organisations régionales se sont multipliés de manière spectaculaire. Au Sommet mondial de 2005, les chefs d'État et de gouvernement ont convenu d'élargir les consultations et la coopération entre l'ONU et les organisations régionales par le biais d'accords officiels et, le cas échéant, de faire participer les organisations régionales aux travaux du Conseil de sécurité. Diverses résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité concernant la coopération entre l'ONU et des organisations régionales données favorisent encore cette coopération.

Pour ce qui est de la mise en œuvre, nous sommes convaincus que la coopération entre l'ONU et les organisations régionales doit reposer sur leurs capacités complémentaires et leurs avantages comparatifs et faire appel à la totalité de leurs expériences, conformément à la Charte des Nations Unies et aux statuts pertinents des organisations

régionales. Les organisations régionales, en raison de leur proximité immédiate de situations régionales particulières, sont bien placées pour comprendre les causes profondes des conflits armés et sont mieux à même de déceler rapidement les menaces potentielles et de trouver des solutions pacifiques à ces problèmes. Une meilleure coordination et la mise en place d'un partenariat plus efficace entre l'ONU et les organisations régionales renforceront la capacité du Conseil de sécurité de s'acquitter de sa tâche, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. En même temps, l'ONU et le Conseil de sécurité devraient s'intéresser davantage à assurer une aide politique, matérielle et financière aux initiatives de maintien de la paix des organisations régionales qui manquent de ressources.

Il est tout aussi important de mieux étudier et d'élargir les modalités possibles de partenariat entre l'ONU et les organisations régionales dans une optique de renforcement mutuel, en tenant compte des caractéristiques propres à chaque organisation régionale touchant le nombre de membres, la disponibilité des ressources et la capacité institutionnelle, ainsi que de la spécificité de chaque situation de conflit.

L'Afrique, deuxième continent du monde par la taille et la population, est le théâtre du plus grand nombre de conflits régionaux. En collaboration avec les opérations de maintien de la paix de l'ONU, l'Union africaine a participé activement aux processus de médiation, de réconciliation et de reconstruction dans de nombreux pays tels que l'Angola, le Burundi, la Côte d'Ivoire, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Guinée-Bissau, le Libéria, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, le Sahara occidental, la Sierra Leone, la Somalie et le Soudan. Il faut féliciter les gouvernements et les peuples africains et l'Union africaine des efforts résolus qu'ils ont déployés à cet égard.

Nous nous félicitons de l'adoption de la Déclaration signée en novembre 2006 par le Secrétaire général et le Président de l'Union africaine sur le renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine du renforcement des capacités pour les 10 prochaines années (A/61/630, annexe), ainsi que de la coopération étroite et continue entre les deux secrétariats. Au vu des nombreux défis à venir, le Viet Nam est d'avis qu'il faut aider l'Union africaine à assumer un plus grand rôle et que l'ONU doit lui accorder une aide financière et logistique

accrue afin qu'elle puisse renforcer la capacité de ses forces de maintien de la paix. Cela aidera à consolider la paix dans les pays fragilisés par les conflits et à prévenir un retour de la violence. Les difficultés auxquelles est confrontée la Mission de l'Union africaine en Somalie et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour illustrent de manière frappante à quel point cela est nécessaire.

Dans notre région de l'Asie du Sud-Est, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) est devenue un mécanisme important de renforcement de la paix, de l'amitié et de la coopération dans la région. L'ASEAN a également attaché une grande importance aux consultations et à l'échange d'expériences et des meilleures pratiques avec d'autres organisations régionales d'Asie, d'Afrique, d'Europe et d'Amérique latine afin de promouvoir les initiatives multilatérales en faveur de la paix, de la stabilité et du développement.

En tant que pays frère et ami de l'Afrique et membre de l'ASEAN, le Viet Nam a toujours été aux premières lignes des efforts visant à renforcer le partenariat pour la paix et le développement entre les deux organisations. Nous espérons pouvoir continuer à encourager ces efforts dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et du développement en Asie, en Afrique et dans le reste du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant S. E. M. Abdullahi Yusuf Ahmed, Président de la Somalie, à prendre la parole.

Le Président Ahmed (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi de participer à cette séance extraordinaire du Conseil de sécurité. Je remercie ceux qui ont organisé le présent débat sur la question importante du renforcement des liens entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Je saisis la présente occasion pour réaffirmer que la Somalie apprécie et approuve les actions du Conseil de sécurité qui, chaque fois que le pays a été en proie à la guerre civile et à la faillite, a pris des mesures cohérentes et louables. Le Conseil de sécurité, comme tous s'en souviennent peut-être, a fait montre de détermination et de volonté politique en invoquant le principe moral de l'intervention humanitaire, mettant ainsi fin à une famine catastrophique qui aurait pu balayer des millions de Somaliens.

J'ai le sentiment que, compte tenu de la situation dans laquelle elle se trouve, la Somalie a de nouveau besoin d'une intervention courageuse de cet organe qui doit envoyer d'urgence une force internationale pour aider le Gouvernement fédéral de transition à mettre en œuvre son plan de paix et de stabilisation.

Le conflit en Somalie, qui autrefois opposait des clans entre eux, est aujourd'hui dû à une idéologie extrémiste et à de rapaces intérêts économiques et commerciaux. Le conflit oppose en fait ceux qui veulent vivre libres, dans la paix et l'harmonie, sous un gouvernement démocratique, et ceux qui épousent la violence et veulent maintenir la Somalie dans le statu quo de l'anarchie où elle se trouve.

La solution au problème somalien repose donc sur trois ingrédients de base, qui n'en sont pas moins importants, à savoir la restauration de l'État somalien effondré, l'approfondissement du processus de réconciliation, la stabilisation de la situation et le retour de la sécurité.

S'agissant de la réconciliation, nous avons mené le plus grand congrès de l'histoire de la Somalie en la matière. Le Congrès de réconciliation nationale, qui s'est tenu à Mogadiscio, a vu la participation de près de 3 000 délégués et attiré en outre un grand nombre de Somaliens épris de paix. Il a donné lieu à des mesures correctives dans les affaires gouvernementales et à une feuille de route vers une élection libre et régulière qui soit de nature à mener la Somalie vers une transition démocratique en 2009. De plus, le Gouvernement fédéral de transition a maintes fois manifesté sa volonté de parler avec ceux qui s'opposent à notre gouvernement.

En outre, je voudrais réaffirmer formellement, à cette séance du Conseil de sécurité, que je suis en faveur de la paix et de la réconciliation en Somalie. Mon seul objectif, à la tête du pays durant cette période critique de notre histoire, est de restaurer la paix et l'ordre en Somalie. Je tiens à affirmer catégoriquement que je veux être témoin de la renaissance de mon pays sous la forme d'un État démocratique en paix avec lui-même, avec ses voisins et avec le reste du monde. Je suis résolu à faire tout ce qu'il faudra pour y promouvoir la paix et la stabilité.

Le troisième ingrédient fondamental de la sécurité est celui où nous n'avons pas obtenu de bons résultats et où nous ne pouvons pas progresser sans un appui significatif de la part de la communauté internationale. La sécurité revêt une importance

capitale pour tous les pays du monde, elle est la condition préalable du reste des priorités que j'ai mentionnées. Le manque de sécurité en Somalie est aggravé par la poursuite de l'embargo de l'ONU.

Le Conseil de sécurité doit appuyer les efforts du Gouvernement fédéral de transition qui visent à stabiliser le pays, premièrement, en réexaminant l'intérêt de l'embargo imposé à la Somalie sur les armes et en le levant sans délai; deuxièmement, en autorisant le déploiement d'une force de maintien de la paix des Nations Unies avec pour mandat d'aider la Somalie à parachever réconciliation, stabilisation, désarmement et pacification durable; et, troisièmement, en aidant la Somalie à constituer les organes de sécurité du Gouvernement, tels que la police, l'armée et les autres forces de sécurité.

Enfin, la présence en force de pirates au large des côtes somaliennes fait obstacle au commerce international et menace la sûreté et la navigation maritimes internationales. Puisque la Somalie, à l'heure actuelle, n'est pas en mesure de garder ses longues côtes, nous voudrions autoriser la communauté internationale à agir pour combattre la piraterie dans les eaux territoriales somaliennes jusqu'à ce que nous puissions nous en charger nous-mêmes.

Le Président (*parle en anglais*): J'invite maintenant S. E. M^{me} Rama Yade, Secrétaire d'État française auprès du Ministère des affaires étrangères, Chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme, à prendre la parole.

M^{me} Yade (France): Je souhaiterais d'abord remercier l'Afrique du Sud et le Président Thabo Mbeki d'avoir organisé cette réunion sur un thème qui est au cœur du mandat et des travaux du Conseil de sécurité.

Dans un âge où les destins des peuples et des nations sont liés, la paix et la sécurité sur le continent africain sont des défis communs. L'avenir de l'Afrique est aussi notre avenir. Ses réussites ou ses échecs aujourd'hui seront les nôtres demain. C'est ensemble que nous relèverons les défis du développement, de la paix et de la sécurité.

C'est animé de cette puissante conviction qu'en septembre dernier, le Président Nicolas Sarkozy avait pris l'initiative d'une réunion de haut niveau du Conseil de sécurité sur la paix et la sécurité en Afrique. L'Afrique doit trouver toute sa place dans la mondialisation, et les affaires du monde ne peuvent se

traiter sans l'Afrique. Il n'y aura pas de mondialisation réussie sans une Afrique forte et assurée d'elle-même. Mais ces efforts et ces succès doivent être soutenus et épaulés par la communauté internationale. C'est pour cela que la France croit au partenariat renforcé entre l'ONU et l'Union africaine.

L'Afrique est un continent en mouvement. Elle participe à l'élan du monde. Une jeunesse africaine vibrante et impatiente l'entraîne et l'ouvre aux grands vents de la modernité et de la démocratie; une croissance économique soutenue favorise des réussites exemplaires dans beaucoup de pays; et son rôle croissant et actif dans les instances internationales porte ses fruits dans la résolution de nombreuses crises.

L'Afrique est un continent qui s'organise. L'Union africaine, dont les institutions et le rôle continuent de se développer, en parallèle aux organisations sous-régionales, illustre cette volonté de prendre son destin en main. L'Union africaine prend déjà une large part dans la réponse internationale aux crises.

Mais l'Afrique est aussi un continent qui reste confronté à des défis considérables, à commencer par ceux de la pauvreté, de la santé, du changement climatique et de l'accès aux ressources naturelles, notamment à l'eau. L'Afrique s'emploie à relever ces défis.

Nous sommes déterminés à l'aider, par des actions concrètes – en matière de sécurité alimentaire par exemple. Les émeutes de la faim provoquent une nouvelle situation d'urgence, aux résultats catastrophiques. Comment accepter, au XXI^e siècle, de mourir de faim? Nous avons vu ces derniers jours les conséquences dramatiques de la flambée et de la volatilité des prix des aliments de base, qui frappent depuis de nombreux mois les populations africaines les plus vulnérables. Or la sécurité alimentaire est une des conditions de la paix, de la stabilité et du développement en Afrique.

La communauté internationale doit se mobiliser sans délai pour trouver des solutions, en urgence, avec le Programme alimentaire mondial, comme sur le long terme, en mettant le développement agricole et la gestion des terres au centre de l'agenda international. On ne construit pas, en effet, la paix et le développement avec des ventres creux. La France et l'Union européenne élaborent des propositions en ce sens. Les Nations Unies doivent agir pour relever ce nouveau défi mondial. Notre organisation, comme

l'Union africaine, se doit en effet d'aider les pays africains à relever ces défis. Comment? Avec quatre objectifs.

D'abord, en agissant de manière préventive, sauf à devoir gérer des crises ouvertes. La France appuie les efforts du Secrétaire général pour renforcer l'action des Nations Unies en matière de diplomatie préventive. Le système d'alerte précoce mis en place par l'Union africaine est à cet égard un développement important pour le continent.

L'Union africaine met en place son architecture de paix et de sécurité pour être en mesure de prévenir et de traiter davantage par elle-même les crises du continent. De leur côté, les Nations Unies continuent d'améliorer leurs capacités de prévention des conflits, de maintien de la paix et de consolidation de la paix, à travers la réforme du Secrétariat ou encore la création de la Commission de consolidation de la paix. Les relations qui se développent entre le Conseil de sécurité, auquel la Charte des Nations Unies a confié la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine illustrent bien la coopération entre les deux organisations.

Le deuxième objectif est de répondre aux crises. Pour répondre à ces défis, la Charte des Nations Unies a confié au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Chapitre VIII de la Charte a également prévu le rôle des organisations régionales en ce domaine. Mais le développement institutionnel n'est pas une fin en soi. C'est sur les résultats qu'il faut juger la coopération entre nos deux organisations. Au Darfour, par exemple, de façon originale, les deux organisations déploient une opération hybride et conduisent une médiation en commun. Cette situation n'est pas toujours facile à gérer. Le déploiement de la MINUAD est aujourd'hui entravé. Il est impératif que cette opération soit enfin en mesure d'accomplir son mandat, au service des populations du Darfour, qui sont les premières victimes, et des opérateurs humanitaires qui leur viennent en aide.

Nous sommes en effet de plus en plus préoccupés par la montée des atteintes graves aux droits de l'homme qui affectent les femmes, à travers l'accroissement des violences sexuelles, et les enfants, en situation de conflits armés notamment. La lutte contre l'impunité doit être un élément essentiel de notre action. Les États doivent coopérer avec la Cour

pénale internationale. Sans lutte résolue contre l'impunité il n'y a pas de paix ni de réconciliation durable.

Il faut accompagner les processus de paix et de réconciliation nationale jusqu'à la tenue d'élections libres, ouvertes à tous et transparentes, comme en Côte d'Ivoire. Ces aspects sécuritaires, humanitaires et politiques vont de pair. Ils ne peuvent pas progresser les uns sans les autres, comme nous le voyons aussi dans le cas de la Somalie, où nous ne pouvons espérer améliorer durablement les conditions de vie d'une population très durement éprouvée sans progrès du processus politique. C'est le sens de nos efforts communs.

Le troisième objectif est d'accompagner les évolutions démocratiques et de favoriser le respect des droits de l'homme. Nous devons entendre l'appel des peuples et des sociétés civiles en faveur de l'état de droit, d'élections régulières et transparentes et de la protection des libertés fondamentales. Nous voyons les conséquences en termes de stabilité et de paix civile lorsque l'ouverture démocratique tarde à être entendue. Ce fut le cas au Kenya. C'est aujourd'hui le cas au Zimbabwe. Le peuple zimbabwéen ne doit pas être privé de sa victoire, qui est la victoire de la démocratie.

Le dernier objectif est de consolider la paix dans les pays qui ont mené à bien un processus de transition. Je pense aux efforts en cours en Sierra Leone, au Libéria, en Guinée-Bissau, en République centrafricaine ou encore dans la région des Grands Lacs, au Burundi ou en République démocratique du Congo, avec les gouvernements démocratiquement élus à l'issue des processus de transition.

Je souhaiterais conclure en parlant de l'engagement européen. La France s'associe pleinement à l'intervention que prononcera la Slovénie au nom de l'Union européenne. Il n'y aura pas d'Europe forte sans une Afrique forte. C'est tout le sens du partenariat conclu entre l'Union européenne et l'Afrique en décembre dernier à Lisbonne. L'Union européenne est très engagée dans le renforcement des capacités africaines de maintien de la paix, l'appui aux opérations de l'Union africaine, ou encore la conduite d'opérations en Afrique mandatées par les Nations Unies, comme aujourd'hui l'opération EUFOR au Tchad et en République centrafricaine, opération qui vise à protéger les populations et à faciliter l'assistance humanitaire dans les régions voisines du Darfour affectées par cette crise. La France, lors de sa

prochaine présidence de l'Union européenne, mettra l'accent sur les actions de coopération en soutien de l'architecture africaine de paix et de sécurité et d'appui aux processus de stabilisation et de réconciliation.

La France soutient résolument l'ambition de l'Afrique et de ses peuples de construire un continent de stabilité et de prospérité participant pleinement à la marche du monde. Nous sommes pleinement engagés dans cet effort sous l'égide des Nations Unies, aux côtés de l'Union africaine et avec tous les partenaires de l'Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Envoyé spécial du Ministre des affaires étrangères de la Belgique, S. E. M. Pierre Chevalier.

M. Chevalier (Belgique) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord non seulement vous féliciter mais surtout vous remercier d'avoir organisé ce débat qui me semble être très important aujourd'hui. Nous saluons la détermination de l'Afrique et de ses dirigeants d'apporter la paix, la sécurité et le développement à leur continent. Je peux vous assurer que nous partageons votre conviction que ces buts ne peuvent être atteints que par un renforcement véritable de la coopération mutuelle.

La Belgique soutient entièrement l'intervention que la Slovénie fera au nom de l'Union européenne, et qui présente les résultats et les perspectives du partenariat entre l'Afrique et l'Union européenne. La Belgique se réjouit aussi des progrès impressionnants réalisés ces dernières années dans la coopération entre l'ONU et l'Union européenne, entre l'ONU et l'Union africaine, ainsi que dans leur relation trilatérale en matière de gestion des conflits.

La Belgique croit fermement à la valeur ajoutée de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales. Elle estime qu'une telle coopération doit être fondée sur une bonne compréhension mutuelle de ce sur quoi cette coopération peut porter au juste et de ce qu'on peut légitimement en attendre. Si une organisation régionale décide de mettre en place une opération de maintien de la paix, pour laquelle elle reçoit une autorisation du Conseil de sécurité au titre du Chapitre VIII de la Charte, le Conseil valide la légalité internationale de cette opération. Mais cette autorisation ne pourrait vouloir dire que l'ONU se substitue à l'organisation régionale, ni qu'elle en assume automatiquement la responsabilité, que ce soit politiquement, logistiquement ou financièrement.

Les choses sont quelque peu différentes lorsque l'ONU décide de soutenir une opération d'une organisation régionale. Dans le cas d'une opération conjointe, l'ONU et l'organisation régionale sont toutes deux responsables tant de la préparation que de la conduite de l'opération. C'est une forme de coopération particulièrement complexe, qui ne peut réussir que si elle est basée sur une vision politique commune.

Pour éviter tout malentendu, des consultations appropriées entre les organisations sont indispensables, en particulier dans les premières phases de la prise de décisions. Ces consultations devraient contribuer à éviter que les décisions d'une organisation prennent l'autre par surprise, et faciliter la coopération dans leur mise en œuvre. Elles devraient aussi permettre de mieux déterminer le type de coopération le plus approprié, en fonction de la nature et des caractéristiques géographiques d'un conflit donné.

C'est en nous basant sur les expériences communes et en en tirant les leçons que nous pourrions améliorer la coopération entre les organisations internationales. L'Opération hybride Union africaine-ONU au Darfour est en soi une expérience unique. Une expérience, cependant, aux enjeux très élevés, puisqu'elle concerne le sort de la population locale qui a subi d'énormes souffrances ces dernières années. Malheureusement, nous devons conclure que les progrès du déploiement de la mission ont été beaucoup trop lents. Parallèlement, le processus politique qui devrait être le fondement de l'opération de maintien de la paix semble à l'arrêt. Dans ce contexte, une vision politique forte et commune des deux organisations impliquées, l'ONU et l'Union africaine, s'avère indispensable.

En Afrique centrale également, la République démocratique du Congo et le Burundi ont bénéficié d'une coopération utile entre l'ONU et les organisations régionales. En République démocratique du Congo, l'Union européenne a contribué à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) à travers l'EUFOR-RDC et, au Burundi, une coopération importante s'est établie entre l'Union africaine, à travers l'Initiative régionale, et le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) sur la question des Forces nationales de libération (FNL).

Malgré les progrès réalisés dans ces pays – le processus électoral en République démocratique du

Congo – pour ne citer qu'un seul exemple important –, les défis restent tout de même considérables. La paix reste fragile, et les citoyens, qui méritent la protection de la communauté internationale, sont toujours confrontés à des violences quotidiennes. La Belgique restera fortement engagée dans son soutien aux pays et aux peuples de la région des Grands Lacs et continuera à travailler étroitement avec l'ONU, les organisations régionales africaines et l'Union européenne. C'est dans ce cadre que les Ministres belges des affaires étrangères, de la coopération au développement et de la défense se rendront conjointement en République démocratique du Congo et au Burundi la semaine prochaine.

En ce qui concerne le conflit en Somalie, je voudrais tout d'abord saluer le travail des membres de la Mission de l'Union africaine en Somalie dans des conditions difficiles. Cette mission démontre très clairement que les tentatives internationales d'apporter la sécurité au peuple somalien ne seront durables que si elles s'appuient sur des efforts sincères de réconciliation politique nationale. C'est pourquoi la Belgique soutient pleinement l'approche intégrée et progressive proposée récemment par le Secrétaire général. Cette approche nous offre une nouvelle occasion de développer la coopération entre l'Union africaine et l'ONU et de démontrer sa valeur ajoutée.

Enfin, un mot sur la situation au Zimbabwe. Je voudrais souligner que la Belgique est particulièrement préoccupée par l'aggravation des tensions dans le pays, et qu'elle se joint à d'autres – notamment au Secrétaire général – qui a appelé à des actions décisives, notamment à la publication urgente des résultats de l'élection présidentielle, afin de prévenir une détérioration de la situation, déjà très tendue. Je crois, comme l'a dit le Premier Ministre Gordon Brown, qu'un signal unanime et très clair s'impose.

Je voudrais conclure par quelques observations sur les principes généraux en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix. La Belgique voit dans l'amélioration de la gouvernance un impératif essentiel à cet égard. Un gouvernement qui répond aux attentes, qui mérite la confiance, et qui s'engage en faveur de la démocratie et des droits de l'homme, sera mieux armé pour éliminer les causes profondes des conflits. Les ressources naturelles peuvent à cet égard constituer un facteur important. Selon la manière dont elles sont gérées, elles peuvent soit alimenter les conflits soit apporter les dividendes de la paix. Cette question relève d'abord de la responsabilité des

gouvernements nationaux, mais l'ONU et les organisations régionales doivent prendre en compte cette dimension dans leurs actions de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix.

L'Union européenne est un exemple de projet de coopération régionale qui s'est développé d'une manière qu'aucun de ses fondateurs n'aurait pu imaginer il y a 50 ans. L'Union africaine s'est fortement engagée à établir sa propre voie, sur un chemin qui n'est pas encore entièrement tracé. L'Union européenne et la Belgique se tiennent prêtes à l'assister à développer les capacités nécessaires pour surmonter les défis auxquels elle fait face. Je salue cette même disponibilité de la part des Nations Unies, exprimée aujourd'hui par l'adoption par le Conseil d'une résolution sur la coopération entre l'Union africaine et l'ONU. La Belgique félicite les deux organisations pour ce résultat et espère qu'il soit rapidement mis en œuvre, dans sa lettre mais aussi et surtout dans son esprit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Meles Zenawi, Premier Ministre de l'Éthiopie.

M. Zenawi (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux autres orateurs qui vous ont félicité, Monsieur le Président, de l'initiative que vous avez prise, à l'occasion de la présidence sud-africaine du Conseil de sécurité ce mois, d'organiser ce débat qui s'imposait. La présente séance peut ouvrir la voie à une meilleure collaboration entre nos institutions.

Nous savons tous que le Conseil de sécurité de l'ONU a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, le Conseil est continuellement confronté aux défis en matière de sécurité en Afrique. Il est vrai qu'à l'heure où notre continent a connu au fil des ans plus que son compte de conflits, les questions liées à l'Afrique constituent une part importante des débats du Conseil de sécurité consacrés à la paix et à la sécurité. Nous, en Afrique, déployons aussi des efforts pour prévenir, régler et gérer les conflits qui ravagent notre continent, notamment par l'établissement d'une architecture globale de paix et de sécurité au sein de l'Union africaine. Nous faisons valoir un certain nombre d'atouts utiles pour régler les conflits africains.

Je suis persuadé que tout le monde s'accorde à dire que l'on peut encore beaucoup améliorer la collaboration entre nos deux institutions,

conformément à la primauté du Conseil de sécurité en matière de paix et de sécurité internationales. À cet égard, je me félicite du rapport du Secrétaire général sur la question (S/2008/186) et en particulier de sa proposition visant à créer un groupe d'experts qui serait chargé d'examiner les moyens de financer de manière prévisible, souple et durable les opérations de maintien de la paix déployées par l'Union africaine. Je voudrais exhorter le Conseil de sécurité à examiner sans tarder les recommandations de ce groupe et de se prononcer sur ces dernières, car un tel financement peut être crucial et sauver de nombreuses vies africaines. Étant donné que ce processus prendra du temps, j'exhorte le Conseil de sécurité à appuyer, entre-temps, l'Union africaine dans ses opérations de maintien de la paix sur le continent, en particulier en Somalie. L'Union africaine n'a pu déployer la totalité des contingents des soldats de la paix en Somalie, uniquement par manque de financement, et avec l'appui du Conseil de sécurité, l'Afrique serait mieux en mesure d'aider le peuple et le Gouvernement somaliens à parvenir à la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la Fédération de Russie, M. Vitaly Churkin.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes heureux de vous saluer, Monsieur le Président, et de vous féliciter pour la présidence réussie du Conseil de sécurité par la République sud-africaine. Nous saluons la présence à la séance d'aujourd'hui de dirigeants d'États africains et européens, d'autres représentants et du Secrétaire général Ban Ki-moon. Un si vif intérêt pour la séance d'aujourd'hui traduit l'attachement de la communauté internationale aux efforts visant à normaliser la situation en Afrique et à garantir le développement durable sur le continent.

Les menaces qui pèsent actuellement sur les États africains ne peuvent être surmontées que si l'on prend des mesures collectives, tant politiques que diplomatiques, et si les États africains et la communauté internationale qui les appuient unissent leurs efforts. Le développement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine y contribuera. Les dispositions du Chapitre VIII de la Charte établissent une base juridique solide pour le déploiement d'opérations de maintien de la paix africaines autorisées ou appuyées par le Conseil de sécurité.

La combinaison des efforts de l'ONU et de l'Union africaine, en prenant en considération les avantages comparatifs de cette importante organisation régionale, prouve son efficacité. Les organisations régionales et sous-régionales africaines participent aujourd'hui activement à la prévention et au règlement des conflits et sont de plus en plus désireuses et capables d'assumer la responsabilité du règlement des problèmes de l'Afrique.

Le potentiel des pays du continent africain de faire face aux crises doit être concrètement développé pour couvrir tous les domaines de la prévention et du règlement des crises, et de la consolidation de la paix après le conflit. Il est essentiel que les mécanismes créés sur le continent pour prévenir et régler les conflits commencent à fonctionner au maximum de leur capacité. La Russie a toujours préconisé que les activités de maintien de la paix de l'Union africaine soient appuyées comme il se doit par l'autorité du Conseil de sécurité et par les capacités logistiques et techniques de l'Organisation mondiale, étant entendu qu'il ne s'agit pas de financer directement ces activités par le budget de l'ONU.

Il est indispensable d'améliorer la pratique voulant que les structures régionales présentent des rapports réguliers au Conseil de sécurité, notamment dans le cas où les opérations de maintien de la paix tirent leur mandat de cet organe, auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous estimons que la responsabilité principale de l'exécution effective des mandats de ces opérations incombe précisément aux organisations régionales et à leurs membres.

Nous avons déjà accumulé une expérience positive substantielle dans le domaine des relations concrètes entre l'ONU et l'Union africaine, auxquelles les décisions du Sommet de 2005 ont donné une impulsion. Les forces de maintien de la paix conjointes du Darfour ont été créées sous l'égide de l'ONU et de l'Union africaine et déploient actuellement des efforts pour faire avancer le processus politique. Au Tchad et en République centrafricaine, nous avons établi une présence de l'ONU chargée du maintien de la paix à composantes multiples, qui agit également avec l'appui des opérations de l'Union européenne. Il est important de veiller à ce que ces efforts conjoints contribuent à prouver l'efficacité de nouvelles formes de coopération.

Notre programme comprend le renforcement global du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine. Nous sommes favorables au renforcement de la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Un dialogue constructif entre les deux organes a lieu de plus en plus régulièrement. Les dispositions du communiqué commun publié à l'issue de la rencontre entre ces deux organes à Addis-Abeba sont devenues un point de départ important de ce processus. Nous nous attendons à ce que la deuxième réunion conjointe de ces deux organes, qui se tiendra demain, permette de faire avancer cette coopération.

La Fédération de Russie accroît sa contribution au règlement des conflits africains. Notre pays participe activement à la mise au point et à la mise en œuvre des programmes d'aide internationale en Afrique, notamment par l'entremise du Groupe des Huit. Des établissements d'enseignement russes spécialisés forment le personnel de maintien de la paix africain. Des soldats de la paix russes participent à toutes les opérations de l'ONU sur le continent. Nous avons en outre l'intention d'accroître notre participation aux activités de maintien de la paix de l'ONU ainsi que dans d'autres régions.

Pour terminer, je voudrais dire que la délégation russe est disposée à appuyer le projet de résolution présenté par l'Afrique du Sud au Conseil de sécurité, visant à renforcer les relations avec les organisations régionales, en particulier l'Union africaine.

M. Ettalhi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : C'est pour nous un grand honneur, Monsieur Mbeki, de vous voir assumer personnellement la présidence du Conseil de sécurité aujourd'hui. Je suis heureux de vous transmettre les salutations et l'appui de votre frère, le colonel Al-Qadhafi.

Nous sommes également honorés de compter parmi nous des chefs de gouvernement, des ministres et des chefs de délégation. Nous nous félicitons également de la présence du Secrétaire général Ban Ki-moon et d'Oumar Konaré, Président de la Commission de l'Union africaine. Nous apprécions vivement tous leurs efforts.

Je vous félicite, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance qui ouvre la voie à celle de demain, qui se tiendra avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Les attentes que nous avons placées dans cette séance sont très élevées, étant donné que le sujet retenu relève directement des

fonctions et objectifs principaux de nos deux Conseils, tels qu'énoncés dans leurs statuts. Ce sujet est très important, mais l'on n'a pas accordé suffisamment de temps pour en parler longuement. C'est pour cela que je vais distribuer une déclaration écrite et je me limiterai aujourd'hui à insister sur certains points importants.

Mon pays souscrit pleinement à la déclaration prononcée par le Président de la République-Unie de Tanzanie et Président de l'Union africaine, M. Jakaya Kikwete.

Cette déclaration émane du document de réflexion important préparé par la présidence, qui insiste sur la nécessité de prendre des mesures pratiques pour garantir une participation effective et à long terme des organisations tant régionales que sous-régionales, dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans son Chapitre VIII, la Charte reconnaît expressément le rôle de ces organisations. Un grand nombre de résolutions et de déclarations internationales ont insisté sur l'importance de la participation des organisations régionales et sous-régionales – notamment dans le domaine de la prévention des conflits et de l'élaboration de mesures conjointes efficaces visant à faire face aux causes profondes des menaces à la paix – ce qui constitue des engagements et des objectifs internationaux fondamentaux garantis par la Charte des Nations Unies.

Mon pays, la Libye, est attaché à la prévention et au règlement des conflits africains et, en tant que membre africain du Conseil de sécurité, nous sommes venus à comprendre qu'il est urgent d'établir un cadre international plus global pour ces efforts. On reconnaît certes le rôle de l'Afrique dans le développement et dans l'organisation de la sécurité collective, qui se fonde principalement sur les efforts des organisations régionales et sous-régionales pour prévenir les différends.

Permettez-moi également, toutefois, de vous dire franchement que nous devons continuer de prouver que les mesures concrètes doivent avoir priorité sur la rhétorique et que le règlement des conflits à long terme reste notre priorité. Les ressources du Secrétariat continuent d'être insuffisantes pour fournir un appui logistique aux capacités nationales et régionales, et trop peu d'efforts ont donc été faits pour prévenir les conflits à la source. Le prix à payer a été très élevé. Nous faisons maintenant face à des situations

humanitaires entraînant des tragédies et comportant des prolongements étendus. Nous devons également faire face à des dépenses très élevées liées à la gestion des conflits, ainsi qu'à des opérations de maintien de la paix dont on ne voit pas la fin.

De toute évidence, personne ne peut soutenir que la prévention repose sur une seule solution. Un tel effort exigerait d'identifier les causes de ces conflits, qui sont complexes et interdépendantes. La solution est donc nécessairement complexe : interne, régionale et, surtout, internationale.

L'Article 1 de la Charte des Nations Unies inclut parmi les buts et principes de l'Organisation le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et de les aider à résoudre les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire.

Le rôle croissant de l'Union africaine, qui travaille dans des conditions difficiles, est de plus en plus reconnu, notamment depuis la création du Conseil de paix et de sécurité, en tant qu'entité chargée de la prise de décisions en partenariat avec l'ONU. Le Conseil a été actif dans de nombreuses situations mentionnées ce matin.

L'Afrique ne cherche pas à défendre des intérêts étroitement continentaux, pas plus qu'elle ne cherche à ce que l'on s'occupe d'elle avec modestie, comme l'a dit le regretté dirigeant Léopold Senghor. La sécurité et le développement de l'Afrique sont des composantes essentielles du système mondial de sécurité collective. En outre, le mandat et les procédures du Conseil de sécurité des Nations Unies ne peuvent être séparés de ceux du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Les stratégies structurelles visant à prévenir les conflits en Afrique ont évolué grâce aux précieux rapports régulièrement soumis par le Secrétaire général, et ce notamment depuis la fin du siècle dernier. Deux importants rapports ont été publiés ces derniers mois. Il nous incombe désormais de mettre en œuvre les recommandations énoncées dans ces rapports et de faire fond sur le formidable élan soulevé jusqu'ici. L'année dernière, à Addis-Abeba, les fondements de la relation entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont été posés. Des réunions annuelles ont été prévues. Partager les expériences et les informations sur les conflits actuels et rechercher les moyens de coopérer

pour prévenir ces conflits, c'est désormais une pratique établie dont tout le monde se félicite.

Enfin, je crois qu'il nous faut désormais entamer le travail consistant à officialiser un partenariat mondial et régional, auquel tous les organes des Nations Unies devraient être encouragés à participer. Un tel partenariat devrait garantir, dans le contexte du Chapitre VIII de la Charte, l'intégration des ressources, des priorités, des capacités et des mandats, qui seraient répartis selon les avantages comparatifs et les points forts de chacun. Contrairement à l'idée qu'il lui est interdit de fournir un financement si elle n'a pas le contrôle d'une opération, l'ONU devrait fournir un appui à la fois logistique et financier à l'Union africaine et à sa structure de sécurité. Nous espérons que telle sera l'issue de nos délibérations d'aujourd'hui. Seul un tel partenariat nous permettra de répondre aux vrais défis et, comme il est dit dans le dernier rapport du Secrétaire général, de mettre en place des arrangements mieux planifiés, plus cohérents et plus fiables.

Pour terminer, je voudrais remercier la délégation de l'Afrique du Sud d'avoir préparé le projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous l'appuyons totalement et nous espérons qu'il sera adopté à la fin de la présente séance.

Le Président (*parle en anglais*): J'invite à présent S. E. M. Mompoti S. Merafhe, Vice-Président du Botswana, à prendre la parole.

M. Merafhe (Botswana) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Nous vous sommes tout particulièrement reconnaissants d'avoir pris l'initiative d'organiser la présente séance de haut niveau pour débattre d'une question qui revêt la plus haute importance pour l'Afrique et pour la communauté internationale dans son ensemble. En fait, le fait que vous présidiez à la présente séance témoigne clairement de la volonté et de la détermination de votre pays, l'Afrique du Sud, d'utiliser son appartenance au Conseil pour porter sur la scène internationale le programme africain pour parvenir à la paix, à la sécurité et au développement durables. Notre présence ici aujourd'hui est la manifestation évidente que nous soutenons pleinement cette initiative.

Nous sommes profondément convaincus du rôle indispensable de l'Organisation des Nations Unies, et

en particulier du Conseil de sécurité en tant qu'organe qui s'est vu conférer la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La paix est indivisible. La recherche de solutions aux conflits est la responsabilité de tous. Il est donc impératif et urgent que nous assumions collectivement la responsabilité de relever ces défis.

L'Afrique a la volonté politique et la détermination d'œuvrer, aux côtés d'autres pays, à la prévention des conflits ainsi qu'à la gestion et au règlement des différends. À cet égard, le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies prévoit la possibilité d'une coopération avec les organisations régionales, comme l'Union africaine, pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

C'est pourquoi il ne fait aucun doute que lorsque l'Union africaine déploie une mission de maintien de la paix dans un pays africain, elle le fait au nom du Conseil de sécurité et de la communauté internationale tout entière. Comme l'ONU reconnaît les avantages qu'offrent les organisations régionales s'agissant de répondre rapidement au déclenchement d'une guerre dans une région donnée, il est nécessaire que cette reconnaissance se traduise en mesures concrètes permettant de renforcer cette relation dans l'intérêt de tous. Un partenariat clairement défini permettrait non seulement d'alléger plus rapidement les souffrances humaines, mais aussi d'améliorer la cohésion, l'harmonisation et l'utilisation efficace des ressources dans les opérations de maintien de la paix.

Les organisations régionales, telles que l'Union africaine, ont un rôle crucial à jouer pour renforcer la capacité de l'ONU de prévenir plus rapidement et plus efficacement les hostilités armées. Cela est vital si nous voulons sauver des vies humaines et améliorer la crédibilité de la mission de l'ONU.

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine incarne la vive détermination de l'Afrique à prévenir, gérer et résoudre les conflits. C'est un mécanisme fiable que la communauté internationale devrait appuyer et utiliser à bonnes fins.

Il nous faut néanmoins admettre que nos capacités sont limitées. Le manque de ressources adéquates entrave sérieusement la capacité de l'Afrique d'entreprendre et de soutenir des opérations de maintien de la paix. Nous estimons que des ressources financières et matérielles peuvent être mobilisées pour aider les organisations régionales à mener des opérations de maintien de la paix.

Les questions liées à la paix et à la sécurité en Afrique sont urgentes et importantes. Ce n'est pas la première fois que le Conseil examine ce problème au plus haut niveau. Il est un temps pour débattre et négocier. Mais, à l'évidence, il devrait aussi y avoir un temps pour l'action et les résultats.

À cet égard, nous espérons que les résultats auxquels aboutira la présente réunion seront concrets et mesurables. Nous demandons instamment au Conseil d'adopter un projet de résolution qui ouvrira la voie à des mesures concrètes de manière à ce que notre espoir de voir le soutien nécessaire accordé aux missions de maintien de la paix de l'Union africaine devienne réalité. Nous sommes pleinement persuadés que les propositions avancées sont réalistes et réalisables. Nous encourageons le Conseil à les adopter. Nous devons maintenant mettre en place des fondations solides dans les domaines de la prévention et de la gestion des conflits, de manière à éliminer la menace persistante qui pèse sur le développement et la prospérité économique de l'Afrique.

Je voudrais terminer en réitérant ce que j'avais dit devant le Conseil il y a deux ans. Notre devoir en tant qu'États Membres de l'ONU est de mettre en faillite l'industrie de la guerre. Nous devons investir davantage de ressources dans la capacité de l'ONU et de l'Union africaine de réaliser la paix. Les activités de médiation et les bons offices doivent être renforcés pour éviter qu'un conflit n'éclate faute d'efforts diplomatiques suffisants ou faute de moyens de prévenir, gérer ou régler les différends.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant S. E. M. Neven Jurica, Représentant permanent de la Croatie, à prendre la parole.

M. Jurica (Croatie) (*parle en anglais*) : En tout premier lieu, je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet échange de vues sur la paix et la sécurité en Afrique. Nous pensons sincèrement que les délibérations d'aujourd'hui nous aideront à faire le point sur les enseignements tirés et à mieux comprendre les tâches qui nous attendent dans l'avenir. Par ailleurs, comme les orateurs précédents, je remercie le Secrétaire général de ses remarques pertinentes et précieuses, ainsi que de son engagement énergique en faveur d'une coopération et d'une collaboration efficaces entre l'ONU et les organisations régionales en général, et l'Union africaine en particulier.

La Croatie reconnaît que le Conseil de sécurité a la responsabilité principale de maintenir la paix et la sécurité internationales et qu'il a un rôle moteur à jouer en la matière, car il est le seul organe mondial investi de ce mandat. Néanmoins, cette tâche d'envergure mondiale peut être accomplie avec davantage d'efficacité dès lors que des efforts dynamiques sont engagés aux niveaux régional, sous-régional et national. Dans l'idéal, ces trois degrés de responsabilité – mondial, régional et national – étant intrinsèquement liés, ils devraient agir en harmonie, dans le respect des principes de la subsidiarité, de la division du travail et de l'efficacité pour instaurer la paix et la sécurité. À cet égard, les organisations régionales doivent assumer leur part de responsabilité, selon qu'il convient, dans ce mécanisme de partenariat mondial-régional.

Les connaissances et les compétences locales propres aux organisations régionales les mettent dans une meilleure position pour évaluer les situations régionales et locales.

Il reste à savoir comment nous pouvons faire le meilleur usage de ces évaluations. Cela dit, la Croatie pense que le Conseil de sécurité doit évaluer les initiatives régionales à la lumière de leur efficacité et de leurs contributions, en tenant compte en particulier du fait que leur travail est complémentaire à l'engagement constant et actif du système des Nations Unies dans son ensemble, par exemple en matière d'appui aux processus de paix et aux opérations de maintien de la paix en Afrique.

Nous en venons à la première question que ma délégation voudrait aborder : le renforcement des capacités, considéré comme un moyen d'accroître l'efficacité et l'efficience des organisations régionales dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Ma délégation attache une importance particulière à la réforme du secteur de la sécurité, comme l'indiquent les nombreux rapports du Secrétaire général, en particulier compte tenu des contributions et du savoir-faire de ses représentants spéciaux sur le terrain. À cet égard, nous saluons l'évolution encourageante de la situation en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

Deuxièmement, nous voudrions mettre l'accent sur un concept particulier, la prévention des conflits, qui pourrait et devrait être renforcée et recevoir plus d'importance dans le travail de ce partenariat mondial-régional. Nous sommes tous d'accord pour dire que

l'expérience nous enseigne qu'il est préférable de gérer une crise pendant les premières phases de son apparition. C'est pourquoi il est extrêmement important d'adopter une approche prévoyant un système d'alerte rapide plus performant, qui permettrait de déceler les crises potentielles avant qu'elles n'éclatent. À cet égard, nous nous félicitons de la réunion organisée par la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA) concernant le Zimbabwe, qui a eu lieu la semaine dernière à Lusaka.

Ma délégation est très préoccupée par la situation qui prévaut actuellement au Zimbabwe, en particulier parce que nous sommes convaincus que tout pays a le droit de jouir des avantages de la démocratie, et non de se le voir refuser, comme il semble que ce soit le cas au Zimbabwe. Par ailleurs, le Kenya est un bon exemple d'intervention opportune d'une mission de médiation régionale, dirigée par l'ancien Secrétaire général, Kofi Annan.

Troisièmement, nous voudrions insister sur la nécessité de mener de nouvelles réflexions et d'adopter des approches fonctionnelles innovantes. Il y a un enseignement qu'il nous plaît de répéter : il n'existe pas d'approche unique applicable à toutes les situations, et toute tentative de s'en tenir à une telle approche conduit nécessairement à l'échec. Le Soudan est un excellent exemple de coopération entre le Conseil de sécurité de l'ONU et l'Union africaine dans le but de créer une relation particulière pour tenter de résoudre la crise qui sévit actuellement dans ce pays. Il conviendrait de réfléchir à l'utilisation d'un modèle similaire dans d'autres zones de conflit.

Quatrièmement, compte tenu de la nécessité croissante de concevoir une approche globale comprenant des éléments politiques, militaires, humanitaires et liés au développement pendant la période d'après conflit, nous apprécions les objectifs et le rôle utiles de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies. La Commission a appliqué avec succès son approche taillée sur mesure et, dans ce cadre, nous voyons une excellente occasion de coopérer utilement avec les organisations régionales et sous-régionales.

Je voudrais commenter une question que mon gouvernement juge de la plus haute importance. Nous avons beaucoup débattu du risque que la culture de l'impunité ne s'installe dans certaines régions d'Afrique ravagées par des conflits. Nous voudrions

réaffirmer qu'il ne peut y avoir de paix durable sans justice, ni de développement, bien entendu, et que la justice est essentielle à tout processus de réconciliation et à la construction d'une société saine.

Enfin, la Croatie a compris que la formation de l'Union africaine en 2002 a constitué un pas important vers le renforcement des structures politiques et sécuritaires et des mécanismes de prévention des conflits au niveau régional en Afrique. De même, je voudrais signaler que la Croatie a établi des relations officielles avec l'Union africaine en mai 2007 et a ensuite participé pour la première fois à un sommet de l'Union africaine en juin et juillet 2007, à Accra.

La Croatie s'associe également à la déclaration qui sera prononcée par le Représentant permanent de la Slovénie au nom de l'Union européenne.

Ma délégation voudrait vous exprimer sa reconnaissance, Monsieur le Président, pour votre dévouement personnel à la paix et la stabilité en Afrique et ailleurs et pour votre présence à ce débat très utile.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite S. E. M. Zalmay Khalilzad, Représentant permanent des États-Unis d'Amérique, à prendre la parole.

M. Khalilzad (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Président Mbeki, d'avoir convoqué la présente séance importante.

Le Président Bush a indiqué à son retour d'une récente visite en Afrique qu'il y avait eu des changements remarquables en Afrique, qui sont le résultat d'une nouvelle génération de dirigeants africains. Les États-Unis sont favorables à la transition démocratique et au développement économique dans les pays africains; ils apportent une contribution en particulier dans les situations d'après conflit pour renforcer les institutions démocratiques et ils aident les organisations de la société civile partout en Afrique à lutter contre la violence sexiste, la traite des personnes et d'autres violations des droits de l'homme.

En dépit d'améliorations considérables, nous sommes confrontés à d'énormes défis. Le débat d'aujourd'hui a pour but essentiel d'examiner comment le Conseil de sécurité peut coopérer et renforcer ses liens avec les organisations régionales du continent africain, en particulier avec l'Union africaine.

Comme chacun sait, les moyens que les Nations Unies consacrent au maintien de la paix sont

excessivement sollicités. L'offre de soldats de maintien de la paix bien équipés ne satisfait pas à la demande. Nous devons trouver des moyens d'utiliser de façon efficace et efficiente les ressources existantes et de renforcer les capacités, en particulier les capacités régionales, pour faire davantage. Cela prendra du temps; c'est pourquoi nous devons envisager des solutions tant à court terme qu'à long terme. Gardant cela à l'esprit, je voudrais faire cinq remarques.

Premièrement, le Conseil de sécurité de l'ONU doit réexaminer la façon dont nous planifions et mettons en œuvre les opérations de maintien de la paix. Nos opérations de maintien de la paix doivent tendre à des objectifs concrets et définir clairement les missions, les délais et les budgets. Les opérations de maintien de paix doivent être un moyen mis au service d'une fin, plutôt que de tenir lieu de mécanisme de règlement des conflits ou de servir à excuser les retards. Bien que nous comprenions les risques d'un départ prématuré, nous devons envisager de mettre fin à des opérations de maintien de la paix non viables. L'objectif est d'encourager l'autonomie et de libérer des forces et des ressources pour les régions qui en ont le plus besoin : des lieux comme le Darfour, où l'ONU collabore avec l'Union africaine pour remédier à une crise régionale effroyable.

S'agissant du Darfour, l'ONU et l'Union africaine se sont lancées dans un effort de coopération historique : le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Bien qu'il soit beaucoup trop tôt pour dire si cette coopération a été une réussite, les premiers résultats donnent à penser que la MINUAD deviendra un modèle à suivre dans d'autres régions qui préoccupent aussi bien l'ONU que l'Union africaine. Les États-Unis continuent de demander le déploiement immédiat et total de la MINUAD, à la fois pour améliorer la situation sur le terrain au Darfour et montrer que l'Union africaine et l'ONU peuvent créer des partenariats formidables. Le Gouvernement soudanais doit lever toutes les restrictions et les obstacles pour permettre le déploiement de tous les soldats et les équipements de la MINUAD.

Deuxièmement, l'Union africaine doit renforcer sa capacité de planifier et mettre en œuvre des opérations de maintien de la paix viables, et nous devons l'y aider. Comme chacun sait, l'Union africaine doit constituer davantage de capacités administratives, logistiques et de planification militaire et améliorer la transparence et la responsabilité financières. À cette

fin, les États-Unis ont conçu des programmes importants pour accompagner ces efforts. Nous avons fourni un appui considérable sous la forme d'aide logistique et de savoir-faire technique à la Force d'intervention africaine, à la nouvelle Structure de planification stratégique et de gestion de la Commission de l'Union africaine et au Centre d'opérations de l'Union africaine. Les États-Unis continuent de fournir des capacités logistiques considérables pour appuyer les efforts de maintien de la paix entrepris en Afrique tant par l'ONU que par l'Union africaine. Nous sommes prêts à coopérer avec l'Union africaine et d'autres organisations régionales pour accroître leurs capacités, et nous demandons à tous les autres pays d'augmenter également leur aide bilatérale. L'ONU doit donner la priorité aux efforts destinés à aider l'Union africaine à faire face à ses lacunes en matière de gestion financière et de capacités administratives. Des améliorations dans ce domaine encourageront sans aucun doute les pays donateurs à fournir des ressources aux missions de l'Union africaine, comme la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

Les États-Unis souhaitent reconnaître les efforts déployés par l'Union africaine pour stabiliser et améliorer la situation en Somalie. Au cours des deux dernières années, les États-Unis ont versé plus de 57 millions de dollars au bénéfice de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Nous continuons de rechercher de nouvelles ressources pour appuyer cette activité cruciale. Nous demandons à tous les États membres de l'Union européenne de dépêcher des forces pour cette mission importante. Nous demandons à la communauté internationale d'être généreuse dans ses contributions afin que l'AMISOM puisse procéder à un déploiement intégral. Outre l'AMISOM, nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un processus politique crédible et de la présence d'une force de sécurité qui, de l'avis des États-Unis, devrait se transformer en une opération de maintien de la paix des Nations Unies.

Troisièmement, nous devons travailler avec les États membres de l'Union africaine à assurer l'accroissement de leurs capacités nationales de maintien de la paix. Les États-Unis sont résolus à aider les États africains à accroître leurs capacités. Depuis 2005, les États-Unis ont assuré la formation de 34 000 soldats de la paix africains en provenance de 19 pays et ont versé 375 millions de dollars pour accroître la capacité totale de mener des opérations de maintien de

la paix en Afrique et ailleurs. En outre, nous pensons que plusieurs pays d'Afrique pourraient accroître leur capacité à mener des opérations conjointes en soulignant l'interopérabilité du matériel, de la formation et de la communication et en renforçant les relations professionnelles entre les officiers de toutes les nations africaines. Des mesures telles que celles-ci renforceront la capacité globale de maintien de la paix de l'Union africaine et seront un élément central du nouveau Commandement unifié pour l'Afrique du Département de la défense des États-Unis.

Quatrièmement, le financement de l'ensemble des capacités de maintien de la paix de l'Union africaine est une chose importante. Les États-Unis sont bien conscients des problèmes financiers que connaît l'Union africaine, notamment pour ce qui est des missions de maintien de la paix. Nous sommes heureux que l'on s'attache à trouver des moyens réalistes de remédier aux difficultés financières qu'affrontent les missions régionales de maintien de la paix. À ce titre, nous sommes favorables à la proposition faite par le Secrétaire général de créer un groupe de personnalités éminentes de l'Union africaine, de l'ONU et d'autres parties compétentes qui aura pour tâche de chercher d'autres modes de financement viables et économiques, comme par exemple la mise en place d'un fonds d'affectation spéciale ou une meilleure coordination entre les donateurs.

Cinquièmement, s'agissant d'une coopération plus étroite entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité, nous nous félicitons de la constitution de l'Équipe d'appui aux activités de paix de l'Union africaine au sein du Département des opérations de maintien de la paix, et du travail qu'elle accomplit en matière de planification des missions et de gestion de la logistique et des ressources. Pour ce qui est de la prévention des conflits et de la médiation, les États-Unis jugent encourageants les efforts menés actuellement par le Département des affaires politiques pour renforcer les capacités de prévention et d'atténuation des conflits de l'Union africaine. En ce qui concerne l'action humanitaire, les États-Unis se félicitent des recommandations du Secrétaire général tendant à renforcer les systèmes d'alerte rapide de l'Union africaine grâce à la mise au point d'un instrument d'alerte rapide multirisque, qui tienne compte des vulnérabilités sociopolitiques, naturelles, humaines et économiques.

Ce système aurait été particulièrement utile dans un pays comme le Zimbabwe. Les États-Unis

continuent d'être très préoccupés par la situation dans ce pays. En dépit d'irrégularités préélectorales notables, le peuple zimbabwéen a exprimé sa volonté lors des élections du 29 mars. Depuis se sont écoulés 18 jours, et les résultats de ces élections présidentielles n'ont toujours pas été annoncés. Toutefois, sur la base des résultats qui ont été affichés, il apparaît clairement que les Zimbabwéens ont voté de manière écrasante en faveur du changement. Il est nécessaire que la Commission électorale du Zimbabwe publie sans tarder les résultats des élections et garantisse leur véracité de manière transparente.

Nous sommes très préoccupés par l'escalade de la violence politique perpétrée par les forces de sécurité et les milices du parti au pouvoir, qui ciblent les partisans de l'opposition dans les zones rurales. Le Gouvernement et ses partisans doivent renoncer immédiatement à la violence et aux tactiques d'intimidation, agir avec retenue, respecter les droits de l'homme et laisser le processus électoral se dérouler sans entrave.

Nous saluons les efforts déployés par la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA) pour inciter le Gouvernement zimbabwéen et les autorités électorales à remédier à la crise actuelle. Il est temps que l'ONU appuie les efforts de la CDA en créant une mission conjointe avec l'Union africaine afin de veiller à ce que les autorités électorales respectent les principes de cette organisation régionale relatifs à des élections démocratiques, à ce que la violence politique cesse et à ce que la volonté du peuple zimbabwéen s'accomplisse. À cet égard, nous saluons et appuyons l'appel lancé aujourd'hui par le Secrétaire général à l'envoi d'observateurs internationaux.

Enfin, je tiens encore une fois à remercier le Président Mbeki de son rôle directeur dans l'organisation de cette importante séance. Nous comprenons et apprécions le fait que l'Afrique du Sud cherche à maintenir l'attention du Conseil de sécurité sur l'Afrique et à élaborer une relation de travail plus efficace entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant S. E. M. Mustafa Osman Ismail, Envoyé spécial et Conseiller du Président de la République du Soudan, à prendre la parole.

M. Ismail (Soudan) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, au nom de votre frère le Président Omar

Hassan Ahmad Al-Bashir, j'ai le plaisir de vous remercier d'avoir eu l'amabilité de nous inviter à participer à cet important débat sur les relations entre l'ONU et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je souhaite informer le Conseil que des affaires intérieures urgentes ayant empêché le Président Al-Bashir de prendre part à cette séance, il m'a chargé de lire le message suivant.

« Permettez-moi d'exprimer, au nom du Gouvernement et du peuple soudanais, ma satisfaction de l'initiative positive et historique que l'Afrique du Sud et vous-même, Monsieur le Président Thabo Mbeki, avez prise d'organiser cette réunion au sommet. Comme les membres du Conseil le savent, c'est la cinquième fois que le Conseil de sécurité tient une réunion au sommet depuis la fondation de l'ONU en 1945. De par sa longue expérience sans pareille et grâce à ses dirigeants avisés, l'Afrique du Sud est le pays le plus digne de prendre une initiative si importante visant à promouvoir des efforts concertés en faveur du règlement pacifique des différends et de la consolidation de la paix au nom de la communauté internationale. Cet héritage est une source de fierté pour l'Afrique, qui n'a cessé de conduire les États épris de paix vers des réalisations internationales telles que l'élimination de l'apartheid dans votre pays, l'Afrique du Sud.

À la suite des nombreux changements politiques, économiques et sociaux survenus sur ce continent, l'Afrique joue aujourd'hui avec force un rôle important et historique sur la scène mondiale. Ces changements ont été notamment la création de l'Union africaine et des diverses institutions connexes, dont le Parlement panafricain, le Conseil économique, social et culturel, le Conseil de paix et de sécurité, le Mécanisme d'évaluation intra-africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, entre autres. Ceci reflète incontestablement la volonté de l'Afrique de réformer l'ONU, y compris le Conseil de sécurité, afin de rendre l'Organisation plus transparente et plus efficace, de promouvoir la démocratie dans les relations internationales et de réagir face aux faits et aux défis nouveaux sur le terrain qui n'existaient pas lorsque l'ONU a été créée au milieu du siècle dernier. Le Soudan est

déterminé à coopérer avec l'ONU dans le domaine du maintien de la paix, que ce soit dans le cadre de l'Accord de Naivasha ou de l'Accord de paix pour le Darfour. Ceci nous met dans une situation particulière pour parler de cette question devant le Conseil à la présente séance.

Le défi fondamental qui se pose à la communauté internationale, et auquel est également confrontée cette réunion au sommet du Conseil de sécurité aujourd'hui, est d'assurer un financement et des ressources réguliers, durables et prévisibles. C'est pourquoi nous appuyons sans réserve la proposition du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, visant à créer un groupe d'experts (Union africaine-ONU) chargé d'examiner les moyens d'appuyer les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine, notamment les fonds de départ, l'équipement et la logistique sur le terrain.

Le groupe doit envisager la possibilité non seulement d'un financement direct par l'intermédiaire du barème des quotes-parts de l'ONU, mais aussi de la création d'un fonds spécifique à cette fin.

En exprimant nos remerciements au Secrétaire général pour l'importance qu'il attache au règlement des problèmes africains et pour ses efforts sans relâche dans le but d'accroître la coopération avec l'Union africaine, nous voudrions insister sur la nécessité d'accorder toujours la priorité au règlement pacifique – et plus précisément politique – des différends. Le maintien de la paix suppose qu'il y ait une paix à maintenir. En ce sens, nous estimons que la priorité doit être donnée au renforcement des capacités régionales d'établissement de la paix, car les règlements politiques sont le terreau de toutes les solutions à tous les conflits.

Une coopération effective avec les organisations régionales, et plus particulièrement l'Union africaine, requiert une réorganisation des priorités d'appui et un renforcement des capacités qui tiennent compte des éléments suivants.

Premièrement, la diplomatie préventive et la prévention des conflits doivent être promues et renforcées. Comme nous le savons, ce sont des composantes très importantes qui comprennent des dimensions politique, humanitaire, sociale et de développement dans lesquelles le rôle de

l'ONU et du Conseil de sécurité cadre bien avec celui des organisations régionales et sous-régionales, des États concernés, des organisations non gouvernementales et des acteurs de la société civile.

Cependant, quiconque observe le rôle du Conseil de sécurité à cet égard trouvera que la réponse de celui-ci, s'agissant de prendre des mesures préventives afin d'empêcher et d'atténuer l'escalade des tensions, est beaucoup plus lente que la vitesse à laquelle il déploie des opérations de maintien de la paix, bien que nous sachions que prévenir des litiges demande nettement moins de ressources que maintenir la paix. Nous estimons par conséquent que la coopération avec l'Union africaine exige, d'abord et avant tout, de mettre l'accent sur la diplomatie préventive et le renforcement des mécanismes appropriés de l'Union africaine, en particulier le système régional d'alerte rapide, le Groupe des Sages et la force africaine d'intervention.

Nous pensons que le fait de comprendre les véritables causes profondes des différends africains accélérera leur règlement, notamment parce que les conflits du continent sont ancrés dans l'absence de développement, la pauvreté, le manque de ressources et des phénomènes naturels tels que la désertification, la sécheresse et les multiples manifestations du changement climatique qui sapent nos efforts de développement. Toutes ces causes profondes donnent lieu à des crises internes.

Deuxièmement, en ce qui concerne le renforcement des capacités de médiation et de règlement politique, nous pensons depuis toujours que l'ONU devrait prendre des mesures pratiques et concrètes pour exploiter les capacités respectives des organisations régionales, en particulier l'UA, en matière de médiation, de négociation et d'établissement de la paix par le biais de règlements politiques, afin de commencer à résoudre les problèmes africains dans le contexte africain et de donner aux organisations régionales les moyens d'instaurer la paix grâce à un appui financier, moral et politique de la part de l'ONU, y compris la communication à l'UA de toutes les informations disponibles sur l'établissement de la paix.

Troisièmement, s'agissant de l'appui aux capacités régionales de maintien de la paix, j'insisterais plus que tout sur l'expérience de la Mission de l'UA au Soudan. Nous y voyons l'exemple ultime de la primauté des organisations régionales en matière de maintien de la paix et de leur aptitude à accomplir de grandes choses malgré un manque de ressources et de capacités. Elles comprennent parfaitement les causes profondes de luttes qui, à vrai dire, leur sont très familières. Elles comprennent aussi parfaitement les valeurs, la culture et le patrimoine des communautés locales. Peut-être les fondateurs de l'ONU, en rédigeant le Chapitre VIII de la Charte, ont-ils saisi l'importance de toutes ces dimensions pour le succès international et régional des initiatives régionales et sous-régionales de maintien de la paix. Elles sont la meilleure façon d'assurer la paix et la sécurité internationales.

Le Soudan s'est donc empressé d'appuyer la mission africaine, comme illustré dans l'Accord d'Abuja. Depuis juillet 2004, quand elle a été déployée pour la première fois, avec pour objectif principal de surveiller la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu de N'Djamena, la mission a fait l'expérience de la situation sur le terrain et la comprend donc très bien.

La seule manière de régler véritablement un différend est de le faire par la voie politique. Il incombe maintenant au Conseil de sécurité et au Conseil de paix et de sécurité de l'UA de convaincre les rebelles d'écouter la raison et non la logique des armes. Des négociations effectives et constructives sont essentielles à un règlement permanent et global au Darfour.

Nous tenons à aborder la question de l'impunité. Il faudrait exercer une pression sur les groupes rebelles vivant sur le territoire de nos voisins et les convaincre de la nécessité de choisir l'option de la paix, et ne pas amnistier ceux qui tirent avantage de la situation au Darfour pour faire sortir clandestinement des enfants du pays. Nous devrions suivre l'avis du représentant de la Jamahiriya arabe libyenne qui, dans sa déclaration, a conseillé à l'ONU de ne pas investir de ressources dans une situation qu'elle ne contrôle pas. Évitions toute application des deux poids, deux mesures dans les relations internationales. Le Soudan a honoré et continue

d'honorer ses engagements. Que les autres fassent de même.

Une fois encore, en remerciant la présidence sud-africaine de sa sagesse qui l'a conduite à organiser cette séance historique, nous formons aussi le vœu que ce qui en découlera ait pour effet d'encourager l'aspiration de nos peuples à la stabilité, à la paix et à la sécurité. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Jorge Urbina, Représentant permanent du Costa Rica.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais commencer par vous remercier, Monsieur, ainsi que l'Ambassadeur Kumalo et la délégation sud-africaine, d'avoir organisé ce débat. Nous saluons la présence parmi nous du Secrétaire général et des hauts représentants de pays amis. Le débat d'aujourd'hui est l'occasion idéale d'échanger des points de vue sur la responsabilité commune qui est la nôtre.

Les organisations internationales sont des réalités historiques et, en tant que telles, elles constituent des instruments susceptibles d'évoluer. Heureusement, elles sont aujourd'hui bien mieux préparées à la prévention, au suivi et au règlement des conflits qu'elles ne l'étaient il y a quelques décennies. Malheureusement, nous sommes aussi beaucoup plus vulnérables aux conflits qu'il y a seulement quelques années. Les catastrophes naturelles, de même que celles causées par l'homme, menacent l'avenir des générations futures. Il ne fait aucun doute que des phénomènes tels que les changements climatiques, les crises alimentaires, les déficits hydriques et les migrations à grande échelle qui en résulteront augurent mal de l'avenir en matière de conflits. Il ne fait aucun doute non plus que le manque de légitimité des gouvernements, les haines ancestrales, les luttes pour les ressources naturelles ainsi que les trafics illicites et le terrorisme, alimenteront à l'avenir des conflits nouveaux et récurrents. Nous, le monde en développement, ne pouvons manquer de souligner ici que l'iniquité qui règne dans le monde et l'indifférence pour l'extrême pauvreté qui touche un cinquième de l'humanité risquent d'entraîner le prolongement des conflits.

Mais nous sommes plus que jamais prêts. La communauté internationale progresse dans la mise au point de nouveaux concepts et instruments destinés à mieux gérer les conflits et à en atténuer les effets néfastes.

La notion de responsabilité de protéger est une évolution récente qui a transformé le droit absolu à la souveraineté en quelque chose de bien plus complexe : un droit qui implique que l'État a l'obligation de protéger la population se trouvant sur son territoire et que la communauté internationale a l'obligation subsidiaire de le faire lorsque l'État s'en montre incapable.

Ce régime moderne, qui rend indissociable l'action des États, des organisations internationales et de la communauté internationale, s'accompagne nécessairement d'une responsabilité collective en cas de conflit. Cette obligation collective soulève la question suivante : Comment faire pour prévenir ensemble les conflits ? Comment faire pour régler ensemble les conflits qui ont éclaté ?

En ce qui concerne l'ONU, la résolution 1625 (2005) du Conseil de sécurité définit réellement la marche à suivre pour assumer la responsabilité de la prévention des conflits, en particulier en Afrique. Or, la prévention des conflits doit être notre ligne de conduite et concentrer la majeure partie de nos efforts.

Faire face aux conflits et à leurs manifestations ne suffit pas dès lors que l'on en oublie les causes profondes, comme c'est fréquemment le cas. Pour reprendre les propos du Secrétaire général, « si nous ne nous attaquons pas aux causes profondes des conflits – et si nous ne proposons pas des solutions durables – nous aurons à faire face à des urgences humanitaires, et à mener des opérations de maintien de la paix sans fin » (*S/2008/18, par. 62*).

Je voudrais attirer l'attention sur un point fondamental que le Secrétaire général soulève lorsqu'il évoque la nécessité de trouver des solutions durables. Le moment est particulièrement bien choisi pour affirmer qu'une paix durable est impossible sans développement durable. Ces deux notions sont indissociables. Maintenant que notre organisation a mûri au point de ne pas limiter ses activités au maintien de la paix et qu'elle a pris sur elle de consolider la paix, on ne peut ignorer la pérennité des solutions que nous concourons à élaborer.

Mais bien sûr, il ne pourra y avoir de solution durable sans gouvernements et institutions légitimes. Nous sommes conscients de la diversité culturelle et en acceptons les conséquences. Cela dit, nous savons parfaitement que lorsque la population ne considère pas ses gouvernants comme légitimes, il ne peut pas y avoir de paix durable. Nous savons également qu'en

l'absence de justice légitime, la paix ne peut pas non plus être durable. Nous savons enfin qu'aucun acte tendant à occulter ou à manipuler la volonté populaire ne saurait contribuer à une paix durable.

Voilà pourquoi nous sommes préoccupés par la situation qui règne au Zimbabwe.

Le Costa Rica tient ici à attirer l'attention sur la responsabilité qu'ont l'Union africaine et l'ONU d'ériger la paix sur les bases solides de la justice. Nous insistons aussi sur la nécessité de prévenir les conflits en faisant régner une justice qui protège la population ainsi que sur la nécessité de mettre fin aux conflits en sanctionnant les auteurs de crimes et de violations des droits de l'homme et en luttant contre l'impunité. L'impunité empêche de prévenir et de régler définitivement les conflits. L'impunité empêche également de bâtir une paix durable.

Nous avons dit auparavant que nous étions désormais mieux préparés pour prévenir et faire cesser les conflits. Il convient ici de mentionner la contribution de la Cour pénale internationale au monde civilisé. Nous saluons la confiance que nombre d'États africains ont placée en elle et saisissons cette occasion pour demander que son autorité soit respectée, en particulier par le Soudan, lequel est tenu d'exécuter les mandats d'arrêt lancés par la Cour.

Cette séance doit être l'occasion, pour les deux organisations, d'améliorer les bases de leur coopération. L'Afrique absorbe une grande partie de l'effort de paix de l'ONU, bien que certaines situations ne soient pas traitées comme elles devraient l'être par la communauté internationale. Je veux parler, en particulier, de la Somalie.

Pour aboutir à une coopération plus efficace en vue de la réalisation de nos objectifs, il est nécessaire de définir avec une plus grande clarté les responsabilités et les mandats. Il importe également de fournir aux organisations régionales les moyens dont elles ont besoin pour s'acquitter de leurs responsabilités. Par ailleurs, nous devons resserrer les échanges entre nos conseils respectifs.

Tout cela apparaît d'autant plus nécessaire au regard de l'expérience inédite que constitue l'Opération hybride Union africaine-ONU au Darfour (MINUAD). La MINUAD nous fournira de nombreux enseignements sur les améliorations à apporter à l'avenir à notre coopération.

Pour terminer, je réaffirme l'adhésion totale de mon pays au renforcement des mécanismes de l'ONU en matière de prévention des conflits. Il ne fait aucun doute que l'Afrique et l'ensemble du monde en développement en bénéficieront. Je réitère également l'appui de mon pays aux efforts politiques et militaires actuellement déployés par tous en vue de trouver une solution viable et durable aux conflits en cours.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant le Représentant permanent du Panama, S. E. M. Ricardo Alberto Arias, à prendre la parole.

M. Arias (Panama) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, je souhaiterais saluer la présence du Secrétaire général et de nos distingués invités de la région africaine. Surtout, je félicite le Président Mbeki et mon grand ami l'Ambassadeur Kumalo de l'intérêt que leur pays, l'Afrique du Sud, accorde à la recherche de moyens d'affermir et de rendre plus efficaces le rôle des organisations régionales et leurs relations avec l'ONU aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le moment est opportun pour reconnaître, en des termes généraux, la précieuse contribution que les organisations régionales ont apportée à l'étude et au traitement des causes des conflits armés ainsi que leur poids dans la prévention et le règlement de ces conflits.

Le Panama réitère son appui à la poursuite de la collaboration entre l'ONU et l'Union africaine, qui vise à prévenir et, si nécessaire, à traiter les menaces à la paix et à la sécurité régionales. Malgré les succès obtenus dans ces efforts, nous restons préoccupés, entre autres, par les difficultés rencontrées dans la mise en place de l'Opération hybride Union africaine-ONU au Darfour (MINUAD) et par l'incapacité de la communauté internationale à offrir les moyens indispensables à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

À propos de la Somalie, l'Union africaine a établi un rapport qui expose dans le détail les besoins de la mission sur le terrain. Nous déplorons que le Conseil de sécurité n'ait toujours pas répondu aux requêtes qui lui ont été adressées à ce sujet. Il convient également de signaler ici la vive inquiétude du Panama face aux actes de piraterie commis le long des côtes somaliennes, qui entravent l'acheminement vital des fournitures humanitaires et nuisent aux échanges maritimes dans la corne de l'Afrique.

Ma délégation est d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il recommande de resserrer la

coordination entre l'Union africaine et l'ONU dans la prévention des conflits et de perfectionner le système d'alerte rapide de l'Union africaine à travers la création d'un instrument permettant de faire face à différents risques. De même, il est nécessaire d'étendre la collaboration dans des domaines particulièrement stratégiques. Il importe notamment d'attirer l'attention sur l'action engagée par le Département des opérations de maintien de la paix en vue de mettre sur pied une force africaine d'intervention capable de réagir aux situations à risque et de dissuader les forces belligérantes de régler leurs différends par les armes au péril de la vie des civils. Bien évidemment, cela exigera la volonté, la détermination et la capacité des États africains.

Il est difficile de parler de prévention des conflits en Afrique sans faire référence à la crise politique au Zimbabwe. Le Panama se félicite des efforts louables que vous avez déployés, Monsieur le Président, et qu'a réalisés la Communauté de développement de l'Afrique australe afin de contribuer à résoudre cette crise dans le respect de la volonté démocratique du peuple zimbabwéen et en garantissant un processus légitime. Cependant, l'action du gouvernement en place évoque de manière préoccupante celles des régimes autocratiques qui refusent de reconnaître l'issue d'un scrutin et de céder le pouvoir. Ignorer cette situation pourrait nous obliger à déployer une nouvelle opération de maintien de la paix et de la sécurité dans la région.

Au-delà de la prévention des conflits, la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales devrait viser à protéger la population civile, en particulier les groupes les plus vulnérables comme les femmes et les enfants. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'importante collaboration entre le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), l'Union africaine et les organisations sous-régionales dans le but d'établir un cadre normatif plus efficace afin de protéger les civils en Afrique. Ce cadre normatif doit se fonder sur les principes de promotion et de respect des droits de l'homme, piliers de ces deux organisations.

Enfin, je me sens contraint de mettre en lumière le fait que la situation qui règne actuellement en Amérique latine et dans les Caraïbes est due, dans une grande mesure, à l'étroite coopération entre l'ONU et l'Organisation des États américains dans la prévention et le règlement des conflits. Les progrès réalisés en Haïti en sont la preuve. Toutefois, il convient d'examiner et d'adapter en permanence les mécanismes

régionaux existants pour que la collaboration entre ces mécanismes et l'ONU soit plus efficace.

En dernier lieu, le Panama réaffirme son attachement à la légalité internationale, au multilatéralisme et aux principes qui régissent les relations entre les États. Nous sommes profondément convaincus que seuls le dialogue, la compréhension et la concertation permettront une vision commune pour établir de nouvelles propositions afin de trouver une solution aux principaux déséquilibres et problèmes qui ravagent nos pays et nos régions. Le Panama insiste sur le fait que, pour approfondir la coopération entre l'Organisation et les organisations régionales, notamment l'Union africaine, il importe d'en faire de véritables partenaires dans l'élaboration de nos projets et de veiller à ce qu'en tant que tels, ils aient toute notre confiance et tout notre respect.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Président de la Commission de l'Union africaine, S. E. M. Alfa Oumar Konaré.

M. Konaré (Commission de l'Union africaine) : Monsieur le Président, merci surtout pour le leadership de votre pays et pour votre leadership personnel sur toutes les questions africaines. Merci d'avoir convoqué cette réunion, d'avoir consacré vos deux présidences du Conseil de sécurité à l'Afrique, en mars 2007 et cette fois-ci. Cela, à l'écoute des peuples africains et des dirigeants africains, parce que le problème du financement a été évoqué lors de notre dernier sommet, et il ne s'agit pas d'une question nouvelle parce que, déjà en 1992, elle était à l'ordre du jour au moment où nous mettions en place le mécanisme de gestion des crises.

Je voudrais porter témoignage de tout le temps que le Secrétaire général Ban Ki-moon a consacré à l'Afrique, de tout son intérêt, de l'écoute dont il a su faire preuve pour pouvoir nous accompagner. Le Secrétaire général l'a démontré à travers le rapport qu'il a présenté devant l'ONU et avec sa proposition de mettre en place un comité de hautes personnalités pour que nous passions du discours à la pratique. Le Secrétaire général me permettra aussi de saluer son prédécesseur, Kofi Annan, qui a fait de son mieux pour l'Afrique. Je voudrais remercier l'ensemble de nos partenaires ici présents, de tous horizons, sans l'appui desquels les difficultés auraient été plus grandes.

Vous avez vous-même, Monsieur le Président, fait un excellent plaidoyer, avec le Président Kikwete. Je ne pourrais en dire plus, parce que vos voix sont les

plus autorisées, vos voix sont les plus légitimes, de par vos fonctions – mais pas seulement – mais aussi de par votre parcours. Mais je prends la parole sur la question du financement pour dire qu'il ne s'agit pas, de notre part, d'une politique de main tendue. Nous avons conscience, parce que parlant au nom d'une Afrique responsable, des efforts que nous-mêmes nous devons faire, des moyens que nous-mêmes nous devons mobiliser. Mais nous posons cette question pour bien indiquer que c'est la volonté africaine d'apporter sa contribution à la paix dans le monde. Nous posons aussi cette question pour indiquer qu'il est important de faire confiance à l'Afrique, de faire confiance aux Africains et aux Africaines. Nous avons les résultats en Côte d'Ivoire, nous avons les résultats en République démocratique du Congo, nous voyons ce qui est en train de se faire au Soudan et en Somalie. Il s'agit d'appuyer les intéressés à avoir plus confiance en eux-mêmes et entre eux, et non pas se substituer à leurs efforts.

Il est certain qu'aujourd'hui il faut mobiliser rapidement des ressources pour nous aider à éteindre les feux en Somalie, au Darfour. Bien sûr, il y a des problèmes politiques. Des efforts sont demandés à toutes les parties, mais on n'insiste pas assez sur le fait qu'en Somalie et au Darfour, des moyens importants ont manqué, et que si ces moyens avaient été là à temps, nous aurions pu agir davantage sur le contexte politique.

Il est important de renforcer les capacités africaines, parce que la responsabilité est d'abord nôtre. Renforcer les capacités africaines, c'est consolider l'architecture continentale de paix et de sécurité. Renforcer nos capacités de planification, nous aider à asseoir le système d'alerte précoce rapidement, installer les forces en attente. Et je vais même plus loin : que des forces en attente puissent sortir rapidement une force d'intervention rapide permanente. Renforcer l'architecture continentale de paix et de sécurité, c'est aussi refuser qu'il y ait des zones de non-droit en Afrique. Il n'est pas normal que les côtes somaliennes, malgré la présence de bases militaires importantes, soient encore aujourd'hui sous le contrôle de pirates.

J'espère que l'appel du Président de la Somalie sera entendu. Renforcer l'architecture continentale, c'est renforcer les capacités africaines. C'est aussi revoir nos relations avec toutes les bases militaires étrangères en Afrique. Je l'ai évoqué ici en septembre dernier.

Je me réjouis que dans son discours du Cap, le Président de la République française ait ouvert des perspectives que nous devons explorer ensemble. Je me réjouis que sur le problème d'AFRICOM, les autorités des États-Unis d'Amérique soient venues à notre écoute, avec l'espoir que nos préoccupations seront entendues parce qu'il n'y a pas d'autre politique que d'être en harmonie avec l'Afrique dans sa volonté d'assumer sa responsabilité de défense et de sécurité.

Il est certain qu'il faut aller dans le sens des recommandations du Secrétaire général et mettre en place ce groupe d'experts. Il est certain qu'il faut très vite accélérer les travaux de la Commission de consolidation de la paix, mais veillons à ce qu'il n'y ait pas mille conditionnalités. Pour aider aujourd'hui la Côte d'Ivoire, il faut des moyens importants. Pour aider la République démocratique du Congo, il faut des moyens importants. Je ne dis pas de faire des chèques en blanc, mais s'il y a mille conditionnalités qui retardent la mise en œuvre de ces programmes, les pays qui sortent des conflits ou les pays qui ont des processus démocratiques fragiles peuvent largement en pâtir. Il s'agit alors d'informer largement l'opinion publique de ce qui va se faire, de ce qui est convenu.

Il est important que nous explorions et que nous exploitions bien tout ce que nous offre le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Mais, à l'évidence, cela ne paraît pas suffisant. Le Président Gbagbo l'a évoqué. Il s'agit en réalité de se pencher aujourd'hui sur toute la philosophie, toute la culture de l'ONU, qui a fait ce qu'elle pouvait. Mais aujourd'hui, la nature des conflits a changé. Aujourd'hui, les États-nations, sur lesquels se trouvent fondées les Nations Unies, connaissent beaucoup de bouleversements. Aujourd'hui, au-delà de la coopération intergouvernementale, il y a des pays qui veulent aller vers des souverainetés partagées, vers des souverainetés cogérées. Il est important que ces organisations puissent intégrer l'architecture des Nations Unies.

Il est indispensable que nos rôles avec les Nations Unies soient bien définis. Il ne s'agit pas pour nous d'être là et, après, de donner aux Nations Unies, et de nous mettre de côté. Il s'agit de réfléchir à un système de cogestion où, en fonction des cas, les rôles sont définis. Nous ne pouvons pas être que des parallèles, il faut des passerelles. Il faut plus de cohérence entre les diverses représentations des Nations Unies, et même du système des Nations Unies. Il est important, et je voudrais saluer le Secrétaire général, qui a admis que

s'impose et s'affirme le leadership de l'Union africaine.

Monsieur le Président, j'en ai largement parlé avec vous-même ces jours-ci; j'en ai parlé hier avec le Secrétaire général de l'ONU; le Ministre burkinabé l'a évoqué; la Secrétaire d'État de France l'a évoqué : les Nations Unies sont interpellées par la crise alimentaire actuelle. Les Nations Unies sont interpellées par la crise financière actuelle. Il s'agit d'un problème de sécurité humaine. Le Président de la Banque mondiale, le Directeur général du Fonds monétaire international, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont lancé des appels aux gouvernements, mais quel autre gouvernement peut affirmer une légitimité collective, plus que le Secrétariat général de l'ONU, plus que le Conseil de sécurité?

En relation avec le Groupe des Huit (G-8), en relation avec toutes les institutions financières et économiques, en relation avec les organisations régionales, nous avons nous-mêmes lancé un appel aux organisations régionales africaines pour qu'il y ait rapidement des réunions au sommet, parce que cette crise n'est pas conjoncturelle, elle est structurelle. Il ne s'agit pas de questions et de réponses pour demain. Même pour les pays qui trouvent des réponses aujourd'hui, il s'agit de réponses solitaires qui ne peuvent pas durer. Les quatre mois à venir, d'avril à juillet, c'est la période de soudure dans beaucoup de pays. Les prix vont monter. Si par malheur, la saison des pluies n'est pas bonne, nous risquons d'aller vers la plus grave des catastrophes. Ce matin, nous interpellons le Conseil de sécurité; le Secrétaire général de l'ONU doit avoir tous les moyens

politiques. Il y a moins d'un mois, il nous a réunis à haut niveau pour parler des objectifs du Millénaire, mais il n'y aura pas d'objectifs du Millénaire si nous n'arrivons pas à franchir ce cap.

Cet appel est urgent. Il appelle une réponse urgente. Il ne peut pas attendre le Sommet du G-8 de juillet. La légitimité est dans cette maison, elle doit saisir des problèmes de sécurité, pas simplement des conflits. La faim tue. La misère tue et va amener toutes les instabilités les plus inattendues si nous n'y prenons garde.

Je voudrais assurer le Secrétaire général de l'ONU du soutien du nouveau Président de la Commission de l'Union africaine, Jean Ping, de sa détermination à continuer ce travail. Il a été dans cette maison; il connaît bien cette maison. Il n'y a pas de doute qu'il s'engagera à fond au nom de l'Afrique aux côtés du Secrétaire général.

Pour ce qui me concerne, je puis donner l'assurance que dans les fonctions nouvelles qui sont les miennes, cet engagement sera constant. Mais ces fonctions nouvelles, ces responsabilités nouvelles pour moi, c'est aussi mes responsabilités d'ancien Président du Mali et, aujourd'hui, d'ancien Président de la Commission de l'Union africaine, parce que le 30 avril au plus tard, le nouveau Président prendra ses fonctions.

Le Président (*parle en anglais*) : Il y a encore un certain nombre d'orateurs inscrits sur ma liste pour la présente séance. Je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 40.